



2008

Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario

Documents d'information

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances



2008

Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario

Documents d'information

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances

Pour de plus amples renseignements au sujet de *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2008, Documents d'information*, appeler (sans frais d'interurbain) au :

Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

Pour avoir la version électronique du document, visiter le site Web du ministère à :
www.fin.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires de cette publication :

En ligne à www.serviceontario.ca/publications

Par téléphone au Centre de service de ServiceOntario

Lundi à vendredi, 8 h 30 à 17 h

416 326-5300

416 325-3408 (ATS)

1 800 668-9938 Sans frais au Canada

1 800 268-7095 ATS Sans frais en Ontario

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2008

ISSN 1483-5983 (Imprimé)

ISSN 1496-2837 (PDF/HTML)

This document is available in English under the title:

2008 Ontario Economic Outlook and Fiscal Review, Background Papers



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	ix
--------------------	----

ANNEXE I : PERSPECTIVES FINANCIÈRES

SECTION A : PERSPECTIVES FINANCIÈRES DE L'ONTARIO 2008-2009

Rendement financier en 2008-2009	3
Évolution des revenus en 2008-2009 depuis la publication du budget de 2008	4
Détails de l'évolution des revenus en cours d'exercice 2008-2009	5
Évolution des charges en 2008-2009 depuis la publication du budget de 2008	6
Détails de l'évolution des charges en cours d'exercice 2008-2009	6
Maintenir un rapport déficit accumulé-PIB prudent	7
Risques pour les perspectives financières	8

SECTION B : GESTION DES DÉPENSES

GESTION DES DÉPENSES.....	11
---------------------------	----

SECTION C : DÉTAILS DES FINANCES DE L'ONTARIO

DÉTAILS DES FINANCES DE L'ONTARIO	13
---	----

ANNEXE II : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

APERÇU.....	23
Bouleversements sur les marchés des capitaux	23
Défis économiques externes actuels	24
Progrès économiques de l'Ontario au cours des cinq dernières années.....	25
L'économie de l'Ontario en 2008	26
Incertitude économique accrue à l'échelle mondiale	27
Prévisions économiques du secteur privé	29
Comparaison avec les données du budget de l'Ontario de 2008	30

ANNEXE III : UN RÔLE POUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le système de transfert du Canada est désuet	35
L'écart fiscal en Ontario.....	35
Péréquation	35
Assurance-emploi.....	36
Services de santé	36
Développement économique régional	37
Infrastructure.....	37
Transferts de durée limitée	37
Partenariat avec le gouvernement fédéral : condition essentielle	38

ANNEXE IV : EMPRUNTS ET GESTION DE LA DETTE

EMPRUNTS À LONG TERME SUR LES MARCHÉS PUBLICS.....	41
Déficit	42
Autres changements liés au financement	43
Dettes	43
Rapports dette-PIB	44
Composition de la dette totale	45
Gestion de la dette	45
Dettes arrivant à échéance	46
Coût de la dette	46

ANNEXE V : TRANSPARENCE FISCALE – 2008

TRANSPARENCE FISCALE	49
Structure du rapport	49
Portée	49
Méthode	50
Impôt sur le revenu des particuliers	51
Impôt sur le revenu des particuliers – description des mesures fiscales	55
Crédits d’impôt non remboursables de l’Ontario	55
Crédits d’impôt au titre de l’actionariat des employés et des fonds de placement des travailleurs ..	56
Crédits d’impôt remboursables de l’Ontario	56
Exonérations, déductions, reports et autres mesures offerts conjointement avec le gouvernement fédéral	57
Impôt sur les sociétés	59
Impôt sur les sociétés – description des mesures fiscales	62
Impôt sur le revenu des sociétés	62
Taxe de vente et taxes à la consommation	64
Taxe de vente et taxes à la consommation – description des mesures fiscales	67
Droits de cession immobilière.....	67
Taxe de vente au détail (TVD).....	67
Impôt foncier prélevé aux fins scolaires	69
Impôt-santé des employeurs	70
Taxe sur l’administration des successions	70
Redevance sur le revenu brut.....	70

ANNEXE VI : COMMENT PARTICIPER AUX CONSULTATIONS PRÉALABLES AU BUDGET DE 2009

COMMENT PARTICIPER AUX CONSULTATIONS PRÉALABLES AU BUDGET DE 2009	73
Mémoires	73

ANNEXE I : PERSPECTIVES FINANCIÈRES**SECTION A : PERSPECTIVES FINANCIÈRES DE L'ONTARIO 2008-2009**

Tableau 1 : Résultats financiers en cours d'exercice 2008-2009	4
Tableau 2 : Sommaire de l'évolution des revenus depuis la publication du budget de 2008	5
Tableau 3 : Sommaire de l'évolution des charges depuis la publication du budget de 2008	6

SECTION C : DÉTAILS DES FINANCES DE L'ONTARIO

Tableau 4 : Perspectives financières pour 2008-2009	13
Tableau 5 : Revenus	14
Tableau 6 : Total des charges	15
Tableau 7 : Autres charges	16
Tableau 8 : Dépenses liées à l'infrastructure 2008-2009	17
Tableau 9 : Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices	18

ANNEXE II : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Tableau 1 : Perspectives économiques de l'Ontario	23
Tableau 2 : Facteurs externes importants	24
Tableau 3 : Prévisions du secteur privé concernant les facteurs externes	28
Tableau 4 : Répercussions des changements aux principales hypothèses sur la croissance du PIB réel de l'Ontario (augmentation en point de pourcentage)	29
Tableau 5 : Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario	30
Tableau 6 : Changements aux principales hypothèses économiques	31

ANNEXE IV : EMPRUNTS ET GESTION DE LA DETTE

Tableau 1 : Programme d'emprunts 2008-2009 : Province et SFIEO	42
--	----

ANNEXE V : TRANSPARENCE FISCALE – 2008

Tableau 1 : Impôt sur le revenu des particuliers	51
Tableau 2 : Montants sur lesquels reposent les crédits d'impôt non remboursables indexés pour 2008 ..	55
Tableau 3 : Impôt sur les sociétés.....	59
Tableau 4 : Taxe de vente et taxes à la consommation.....	64
Tableau 5 : Impôt foncier prélevé aux fins scolaires.....	69
Tableau 6 : Impôt-santé des employeurs	70
Tableau 7 : Taxe sur l'administration des successions	70
Tableau 8 : Redevance sur le revenu brut (RRB)	70

ANNEXE I : PERSPECTIVES FINANCIÈRES

SECTION A : PERSPECTIVES FINANCIÈRES DE L'ONTARIO 2008-2009

Graphique 1 : Rendement financier de l'Ontario	3
Graphique 2 : Rapport déficit accumulé-PIB	7

SECTION C : DÉTAILS DES FINANCES DE L'ONTARIO

Graphique 3 : Composition des revenus 2008-2009	20
Graphique 4 : Composition des charges totales 2008-2009	20
Graphique 5 : Composition des charges de programmes 2008-2009	20

ANNEXE II : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Graphique 1 : Diversification des exportations internationales de marchandises de l'Ontario	25
Graphique 2 : Emplois créés depuis octobre 2003	26
Graphique 3 : La croissance de l'emploi est relativement solide	26
Graphique 4 : Prix du pétrole brut	28
Graphique 5 : Dollar canadien	28
Graphique 6 : Prévisions du secteur privé	30

ANNEXE III : UN RÔLE POUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Graphique 1 : La population de l'Ontario contribue à la péréquation	35
Graphique 2 : Traitement injuste de la population de l'Ontario	36
Graphique 3 : Transferts fédéraux de durée limitée	37

ANNEXE IV : EMPRUNTS ET GESTION DE LA DETTE

Graphique 1 : Emprunts – Tous les marchés	41
Graphique 2 : Emprunts – Marché canadien.....	41
Graphique 3 : Dette	43
Graphique 4 : Rapport dette nette-PIB	44
Graphique 5 : Rapport déficit accumulé-PIB	44
Graphique 6 : Composition de la dette totale	45
Graphique 7 : Exposition aux risques associés aux changements des taux d'intérêt	45
Graphique 8 : Exposition aux risques de change	45
Graphique 9 : Dette arrivant à échéance	46
Graphique 10 : Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette	46

AVANT-PROPOS

L'économie mondiale fait face à des menaces qu'on n'aurait pu imaginer il y a quelques semaines à peine. La crise des liquidités qui touche les marchés des capitaux a miné la confiance des entreprises et des consommateurs partout dans le monde. Cette situation a eu des effets réels qui continuent de se faire sentir sur les investissements et les emplois en plus d'affecter directement les particuliers, les familles, les entreprises et les gouvernements. L'Ontario ne fait pas exception.

Le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2008* repose sur les meilleurs renseignements disponibles en date du 16 octobre 2008. Il redresse les hypothèses économiques du budget de l'Ontario de 2008. Les changements ainsi apportés sont appliqués aux projections de revenus et de dépenses du gouvernement, ce qui entraîne la modification des résultats financiers escomptés pour l'exercice en cours.

Ce document énonce les principes sur lesquels se fondera le gouvernement pour relever les divers défis découlant de la situation économique mondiale. De plus, il décrit les mesures qui seront prises dans les prochains jours pour aider à gérer les finances de la province d'ici la fin de l'exercice, en tenant compte de la nouvelle réalité mondiale. Ces mesures sont le point de départ d'un processus qui se terminera par le dépôt du budget de 2009.

CONJONCTURE ACTUELLE

Lors de la publication du budget de 2008, les experts du secteur privé prévoyaient en moyenne que le taux de croissance de l'économie de l'Ontario serait de 1,2 % en 2008. Depuis, ces prévisions ont été ramenées à 0,1 %.

Par conséquent, on prévoit que les revenus de la province diminueront en 2008-2009 et que les dépenses augmenteront dans certains secteurs. En raison surtout de la baisse des revenus, le gouvernement prévoit maintenant un déficit de 500 millions de dollars en 2008-2009.

La nouvelle réalité économique oblige les gouvernements du monde entier à revoir leurs dépenses, à redresser leurs hypothèses et à prendre diverses mesures dans un contexte où l'incertitude est la seule constante.

PRINCIPES DE BASE

Le premier principe suivi par le gouvernement McGuinty est que, face à la conjoncture actuelle, sa démarche continuera de reposer sur son plan économique en cinq points. En investissant dans les compétences, l'infrastructure et l'innovation tout en réduisant les frais des entreprises et en créant des partenariats, il agit comme il se doit en cette période tumultueuse.

Grâce à son Plan d'action pour des résultats supérieurs en éducation postsecondaire et aux investissements dans la formation professionnelle, 100 000 Ontariennes et Ontariens de plus reçoivent une formation dans les collèges et les universités et 50 000 de plus apprennent un métier.

Il y a trois ans, le gouvernement a instauré le plan ReNouveau Ontario, plan quinquennal d'investissement dans l'infrastructure de 30 milliards de dollars, qui permet de construire de nouvelles routes et écoles et de nouveaux ponts et hôpitaux en Ontario ainsi que d'améliorer les services de transport en commun dans les diverses régions de la province. Plus de 100 projets de construction d'envergure ont été lancés. Les projets du gouvernement créeront plus de 100 000 emplois cette année.

L'innovation crée des emplois. En plus de faire des investissements historiques pour attirer de nouveaux emplois de haute technologie dans la province, le gouvernement a proposé un incitatif fiscal ayant pour but de commercialiser les idées de Canadiennes et de Canadiens afin que les idées germant ici se traduisent par des emplois, ici.

Grâce aux réductions d'impôt stratégiques accordées depuis 2004, les entreprises ont économisé plus de 1,5 milliard de dollars, montant qui atteindra près de 3 milliards de dollars par année lorsque ces réductions auront été entièrement mises en oeuvre. Ces mesures ciblées favorisent les nouveaux investissements et créent des emplois.

Le gouvernement McGuinty sait que la province est à son meilleur lorsque les partenaires unissent leurs efforts. L'Ontario s'associe à des intervenants des secteurs clés de l'économie, aux Premières nations, aux municipalités et à d'autres parties intéressées pour stimuler la croissance. De plus, il continuera d'exhorter le gouvernement fédéral à répondre aux besoins de l'Ontario de manière équitable.

De concert avec les investissements de plusieurs milliards de dollars que l'Ontario a faits dans le renouvellement du système de santé public de la province, ces initiatives portent fruit au moment précis où on en a le plus besoin.

Le plan économique en cinq points crée des emplois et améliore la compétitivité de l'Ontario en vue de l'avenir.

Le deuxième principe sur lequel repose la démarche du gouvernement est que la province doit continuer d'être prudente tout en préservant sa capacité d'intervenir rapidement face à l'évolution de la situation économique.

Depuis qu'il a pris le pouvoir, le gouvernement McGuinty a éliminé le déficit caché de 5,5 milliards de dollars dont il avait hérité, affiché trois budgets équilibrés consécutifs, réduit le rapport dette-PIB de l'Ontario et maintenu le taux de croissance des dépenses provinciales à un niveau inférieur au taux de croissance des revenus, et ce, tout en effectuant des investissements stratégiques.

Par exemple, la Stratégie d'aide pour une deuxième carrière, qui sera bonifiée cet automne, aide les travailleurs mis à pied à se recycler. C'est un élément clé du Plan d'action pour la connexion compétences-emplois, doté de 2 milliards de dollars, qui permet d'améliorer encore plus les compétences et de construire des lieux d'apprentissage.

Plus important encore, malgré le ralentissement de l'activité dans les secteurs de la fabrication et de la foresterie en Amérique du Nord, il s'est créé plus d'un demi-million d'emplois nets en Ontario depuis que le gouvernement a pris le pouvoir. Le revenu réel a augmenté et le taux de chômage est inférieur à ce qu'il était en 2003.

Par mesure de prudence, le gouvernement doit tenir compte des effets qu'aura la situation mondiale sur les marchés financiers, les marchés du travail et les finances de la province.

Le gouvernement n'oubliera jamais que derrière toutes les statistiques, toute l'incertitude et tous les bouleversements, il y a des personnes bien réelles, avec des peurs réelles, des inquiétudes réelles et des besoins très réels.

Le troisième principe sur lequel reposeront les décisions du gouvernement est que la province doit protéger ses acquis tout en adoptant une démarche globale équilibrée pour favoriser la croissance future.

L'Ontario ne peut faire de dépenses excessives pour surmonter les difficultés actuelles.

Les initiatives prises dans le cadre du plan en cinq points constituent un plan de relance de l'économie qui vient en aide aux familles, aux entreprises et aux collectivités dès maintenant.

Le gouvernement McGuinty ne perdra pas de vue ses priorités. Dans cette optique, il a entrepris un vaste examen des dépenses gouvernementales. Conformément à la démarche mesurée et équilibrée qu'il a adoptée en réponse à la baisse des revenus, le gouvernement retardera ou ralentira la mise en oeuvre de certaines mesures entraînant de nouvelles dépenses.

À elles seules, les réductions d'impôt ne remplacent pas un plan en bonne et due forme. Des réductions ciblées de l'impôt sur le revenu des sociétés se greffant à une stratégie d'élaboration de règlements intelligents favoriseront les investissements et la création d'emplois.

En raison des changements économiques spectaculaires et imprévus survenus dans le monde, l'Ontario affichera un déficit cette année. Un déficit, suivi d'un plan visant à l'éliminer, est une façon équilibrée de faire face à la réalité mondiale actuelle. Autrement, il faudrait sabrer dans les programmes et initiatives qui aident les familles, les entreprises et les collectivités à tenir le coup en ce moment.

LES SIX PROCHAINS MOIS

Le gouvernement McGuinty continuera de tenir les Ontariennes et Ontariens au courant de la situation en publiant des mises à jour économiques tous les trimestres. Il n'y a pas de doute que l'incertitude et l'angoisse actuelles au sujet de l'économie mondiale persisteront. Le gouvernement McGuinty suivra la situation de près et prendra les mesures qu'il jugera nécessaires.

Le plan du gouvernement convient le mieux aux circonstances actuelles. De plus, comme il est souple, il peut s'adapter à l'évolution de la situation économique. Comme il l'a fait en d'autres périodes d'incertitude, l'Ontario relèvera les défis auxquels il fait face et saisira les occasions de renforcer la croissance économique et de créer des emplois. En outre, il demeurera un très bon endroit où vivre et investir.

** N. B. Les annexes qui suivent sont fondées sur les renseignements les plus récents disponibles en date du 16 octobre 2008. **

ANNEXE I

Perspectives financières

SECTION A | PERSPECTIVES FINANCIÈRES DE L'ONTARIO 2008-2009

Dans beaucoup de pays, l'essoufflement de l'économie découlant de la très grande incertitude économique qui règne actuellement freine la croissance des revenus, ce qui se traduit par une crise financière sans précédent. L'Ontario ne fait pas exception. Pour 2008-2009, les revenus de la province devraient diminuer de 1,2 % comparativement à 2007-2008. Cette baisse prévue des revenus provinciaux, la première depuis 2003-2004, conjuguée à la hausse des dépenses dans le domaine de la santé, devrait donner lieu à un déficit de 500 millions de dollars pour 2008-2009, représentant 0,5 % des perspectives de revenus pour cet exercice.

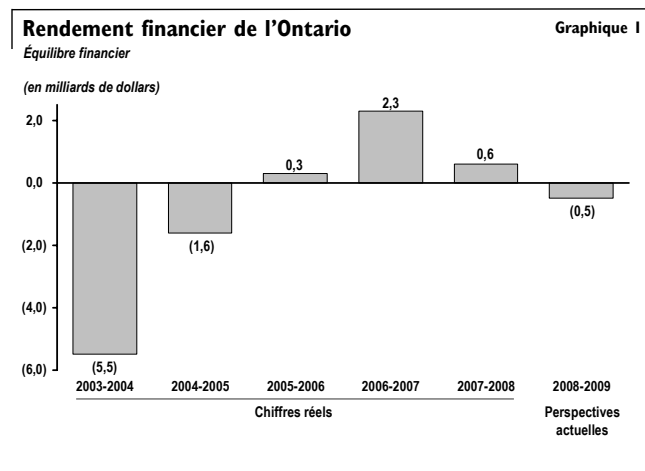
Le gouvernement est parvenu à éponger des déficits par le passé. Ainsi, il a éliminé en deux ans le déficit de 5,5 milliards de dollars dont il avait hérité en 2003-2004 puis a affiché trois excédents consécutifs. Le gouvernement est parvenu à gérer les finances de l'Ontario avec prudence tout en investissant dans des secteurs prioritaires. Ces mesures ont renforcé l'avantage économique de l'Ontario et préparé la province à faire face au ralentissement économique actuel. Le déficit prévu en 2008-2009 témoigne sans équivoque de l'engagement du gouvernement de faire tout ce qu'il peut pour protéger ces investissements.

Le gouvernement continue de renforcer l'économie grâce à son plan économique en cinq points comprenant des investissements dans les compétences et le savoir et l'infrastructure, la réduction des frais des entreprises, le renforcement d'un environnement propice à l'innovation et l'établissement de partenariats clés afin de renforcer l'Ontario. Compte tenu de l'incertitude économique actuelle, le gouvernement continuera de mettre en oeuvre un plan financier prudent comprenant une réserve et des fonds de prévoyance, tout en prenant des mesures immédiates pour gérer la croissance des dépenses.

Dans la présente annexe, le gouvernement fait le point sur les perspectives financières pour 2008-2009. Il continue de surveiller étroitement les risques pour la situation économique et financière de l'Ontario, et présentera les perspectives et le plan financiers à moyen terme de la province dans le budget de 2009.

RENDEMENT FINANCIER EN 2008-2009

Dans le bulletin *Finances de l'Ontario – premier trimestre 2008-2009*, on indique que les économistes s'entendent pour dire que la croissance économique de l'Ontario devrait être plus lente que ce qui était projeté dans le budget de 2008 mais qu'il est trop tôt pour déterminer l'incidence que cela aura sur les revenus et les charges prévus de la province. Les perspectives financières actuelles témoignent de l'incidence prévue de ces risques économiques et modifient les perspectives établies dans le budget de l'Ontario de 2008.



Résultats financiers en cours d'exercice 2008-2009
(en millions de dollars)

Tableau 1

	Plan budgétaire	Perspectives actuelles	Variation en cours d'exercice
Revenus	96 920	96 002	(918)
Charges			
Programmes	87 279	87 411	132
Intérêt sur la dette	8 891	8 891	–
Total des charges	96 170	96 302	132
Réserve	750	200	(550)
Excédent/(Déficit)	0	(500)	(500)

Le total des revenus en 2008-2009 devrait s'établir à 96 002 millions de dollars, soit une baisse de 0,9 % par rapport aux prévisions du budget de 2008, en raison du ralentissement prévu de la croissance économique. On prévoit actuellement que les charges totaliseront 96 302 millions de dollars, soit 0,1 % de plus que le montant prévu dans le budget de 2008, hausse principalement attribuable à l'augmentation des charges liées à l'utilisation du Régime d'assurance-santé de l'Ontario.

Le plan budgétaire de 2008 est marqué au coin de la prudence et comprend une réserve de 750 millions de dollars en 2008-2009 afin de protéger les perspectives financières contre les variations défavorables des revenus et des charges de la province, y compris celles découlant de changements dans le rendement économique de l'Ontario. On a puisé dans la réserve afin de contrebalancer en partie les effets du ralentissement de la croissance économique sur les perspectives financières de l'Ontario. La province maintient une réserve de 200 millions de dollars qui tient compte de l'incertitude économique mondiale qui pourrait avoir des répercussions sur les finances de la province.

ÉVOLUTION DES REVENUS EN 2008-2009 DEPUIS LA PUBLICATION DU BUDGET DE 2008

On prévoit que les revenus, qu'on évalue à 96 002 millions de dollars, diminueront de 918 millions de dollars par rapport au budget de 2008, en raison surtout du ralentissement de la croissance économique projeté pour 2008. Cette baisse est en partie compensée par une hausse des transferts du gouvernement du Canada.

Sommaire de l'évolution des revenus depuis la publication du budget de 2008 **Tableau 2**
(en millions de dollars)

Évolution des revenus fiscaux

Impôt sur les sociétés	(880)
Droits de cession immobilière	(180)
Taxe sur l'essence	(65)

Total de l'évolution des revenus fiscaux **(1 125)**

Évolution des transferts du gouvernement du Canada

Programmes d'infrastructure	25
Tous les autres transferts du gouvernement du Canada	182

Total de l'évolution des transferts du gouvernement du Canada **207**

Total de l'évolution des revenus depuis la publication du budget de 2008 **(918)**

Détails de l'évolution des revenus en cours d'exercice 2008-2009

Voici les principaux éléments de l'évolution des revenus :

- Les revenus tirés de l'**impôt sur les sociétés** devraient être inférieurs de 880 millions de dollars aux prévisions établies dans le budget de 2008, en raison surtout de la croissance plus faible que prévu des bénéficiaires des entreprises en 2008.
- On prévoit que les revenus provenant des **droits de cession immobilière** diminueront de 180 millions de dollars car le marché de la revente de logements devrait être plus faible que ce qui avait été projeté dans le budget de 2008.
- Les revenus tirés de la **taxe sur l'essence** seraient de 65 millions de dollars inférieurs aux prévisions faites dans le budget de 2008 en raison de la baisse de la consommation d'essence, cette baisse étant le résultat de l'augmentation du prix de l'essence à la pompe.
- La hausse de 207 millions de dollars des **transferts du gouvernement du Canada** est surtout attribuable à ce qui suit :
 - financement fédéral de 25 millions de dollars lié au plan Chantiers Canada qui sera reçu en 2008-2009 plutôt qu'en 2007-2008, l'Entente-cadre sur l'infrastructure ayant été signée le 24 juillet 2008;
 - paiement fédéral de 150 millions de dollars lié à l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés qui a été comptabilisé en 2008-2009 plutôt qu'en 2007-2008;
 - versement de 31 millions de dollars fait en vertu du Fonds de recrutement de policiers, que la province n'a pas comptabilisé avant d'avoir décidé ce qu'elle ferait avec cet argent. Ce versement est neutralisé par une hausse équivalente des charges comme cela est indiqué ci-dessous.

ÉVOLUTION DES CHARGES EN 2008-2009 DEPUIS LA PUBLICATION DU BUDGET DE 2008

On prévoit actuellement que le total des charges en 2008-2009 sera de 96 302 millions de dollars, soit une hausse de 132 millions de dollars par rapport aux prévisions du budget de 2008. Cette hausse provient principalement d'une augmentation des charges liées à l'utilisation du Régime d'assurance-santé de l'Ontario du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Sommaire de l'évolution des charges depuis la publication du budget de 2008 (en millions de dollars)	Tableau 3
Évolution des charges de programmes avec montants de contrepartie des fonds de prévoyance au cours de ce trimestre	
Ministère de l'Éducation – Charges nettes des conseils scolaires – Financement des Subventions pour les besoins des élèves	187,5
Autres variations des charges de programmes avec montants de contrepartie des fonds de prévoyance – Attribuables surtout au financement de l'intervention d'urgence et des réparations rendues nécessaires par les inondations et à un paiement à la Société d'administration d'OMERS	7,1
Ministère des Finances – Montants de contrepartie provenant du Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	(191,5)
Ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure – Montants de contrepartie provenant du Fonds de prévoyance pour les immobilisations	(3,1)
Évolution nette des charges de programmes avec montants de contrepartie des fonds de prévoyance au cours de ce trimestre	–
Autres variations des charges de programmes ce trimestre	
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée – Attribuables surtout aux charges liées à l'utilisation du Régime d'assurance-santé de l'Ontario	100,0
Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels – Augmentation pour soutenir le recrutement de policiers	31,0
Autres variations des charges de programmes – Attribuables surtout au financement de l'équipement de formation collégiale	1,1
Total des autres variations des charges de programmes ce trimestre	132,1
Évolution nette des charges de programmes indiquées dans <i>Finances de l'Ontario – premier trimestre</i>	–
Variations au titre de l'intérêt sur la dette	–
Total des variations des charges depuis le budget de 2008	132,1

Détails de l'évolution des charges en cours d'exercice 2008-2009

Les charges ont connu les variations suivantes depuis la publication du document *Finances de l'Ontario - premier trimestre 2008-2009* :

Évolution des charges de programmes avec montants de contrepartie des fonds de prévoyance

- Une augmentation de 187,5 millions de dollars des **charges nettes des conseils scolaires du ministère de l'Éducation** pour accroître le financement des Subventions pour les besoins des élèves afin de soutenir l'augmentation des repères liés aux salaires pour le personnel du secteur de l'éducation.
- Les **autres variations des charges de programmes avec montants de contrepartie des fonds de prévoyance** correspondent à une augmentation nette de 7,1 millions de dollars, qui comprend le financement des services et des réparations que des inondations ont nécessités et un paiement ponctuel à la Société d'administration d'OMERS pour la gestion des régimes de prestations supplémentaires de retraite.

Les **fonds de prévoyance pour le fonctionnement** et **pour les immobilisations** ont diminué respectivement de 191,5 millions de dollars et 3,1 millions de dollars, montants qui ont été affectés aux dépenses des ministères, comme on le décrit précédemment.

Autres variations des charges de programmes

- Une augmentation de 100 millions de dollars dans le cas du **ministère de la Santé et des Soins de longue durée** attribuable à une hausse des charges liées à l'utilisation du Régime d'assurance-santé de l'Ontario.
- Une augmentation de 31,0 millions de dollars des charges du **ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels**, entièrement compensée par des transferts du gouvernement fédéral en vertu du Fonds de recrutement de policiers annoncé dans le budget fédéral de 2008. Ce transfert fédéral constitue un soutien partiel au recrutement de policiers pour rendre les collectivités plus sûres.
- Une hausse de 1,1 million de dollars des **autres charges de programmes** attribuable principalement au financement de l'équipement de formation collégiale, entièrement compensée par des revenus provenant du gouvernement fédéral.

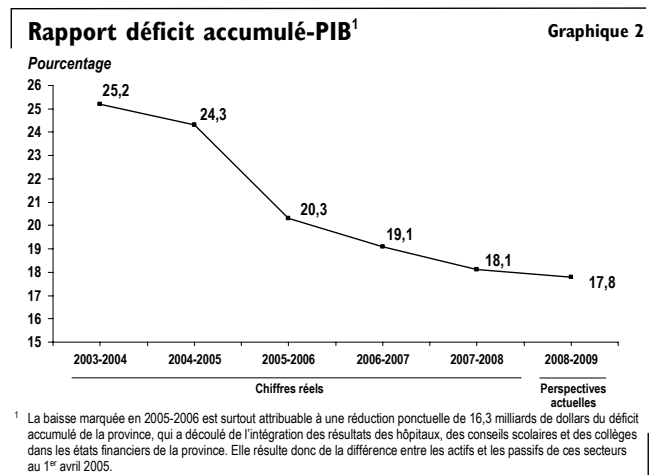
MAINTENIR UN RAPPORT DÉFICIT ACCUMULÉ-PIB PRUDENT

L'engagement du gouvernement de maintenir un rapport prudent entre le déficit accumulé et la taille de l'économie de l'Ontario, mesurée par le produit intérieur brut (PIB) nominal, constitue un élément clé de son plan financier. Facteur contributif d'une gestion financière responsable qui, de par sa nature même, porte sur le long terme, cet engagement fera en sorte que les générations futures n'aient pas à subir l'érosion des programmes et services clés.

Malgré un déficit prévu de 500 millions de dollars pour 2008-2009, on s'attend à une amélioration du rapport déficit accumulé-PIB de la province, qui devrait passer de 25,2 % en 2003-2004 à 17,8 % en 2008-2009.

Le déficit de cette année découle surtout du ralentissement de la croissance des revenus, attribuable à l'incertitude économique accrue, et témoigne sans équivoque de l'engagement du gouvernement de faire tout ce qu'il peut pour protéger les investissements dans les services publics clés.

Conformément à cette approche, le gouvernement continue de mettre en oeuvre des stratégies visant à limiter les dépenses et de faire tout ce qu'il peut pour protéger les investissements clés.



RISQUES POUR LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Comme c'est le cas ailleurs dans le monde, l'Ontario fait face à des conditions économiques beaucoup plus difficiles que ne l'avaient annoncé les prévisionnistes des secteurs public et privé lors du budget de 2008. Par conséquent, les perspectives financières de la province deviennent de plus en plus vulnérables aux variations des perspectives de revenus et de charges. Les revenus courent particulièrement de grands risques en raison de l'incertitude économique et financière croissante qui règne à l'échelle mondiale. Les principaux inducteurs de coûts de la province, notamment les pressions exercées au chapitre des programmes et des services axés sur la demande découlant de l'évolution des perspectives économiques ou des taux d'utilisation ou d'inscription, pourraient également être touchés. Bien que la réserve de 750 millions de dollars prévue dans le budget de 2008 ait été rajustée pour compenser la baisse prévue des perspectives de revenus, le plan financier demeure fondé sur la prudence et comprend une réserve et des fonds de prévoyance pour faire face aux changements découlant de l'incertitude économique mondiale qui pourraient entraver la performance financière globale de la province.

Alors que les perspectives actuelles de revenus de l'Ontario ont diminué de 918 millions de dollars, les facteurs de risque qui pourraient avoir d'autres répercussions sur les perspectives de revenus de 2008-2009 existent toujours. Ainsi, les bouleversements que connaissent l'économie et les marchés des capitaux mondiaux pourraient avoir des retombées sur le rendement économique global de l'Ontario. De plus, comme par les années passées, les perspectives de revenus pourraient changer lorsque le traitement des déclarations de revenus des années antérieures sera achevé dans les mois à venir. Les revenus tirés de l'impôt sur les sociétés sont les plus incertains puisque, traditionnellement, ils fluctuent considérablement et que les renseignements qui arriveront à la fin de l'exercice peuvent transformer radicalement les perspectives.

Les risques pour les perspectives de charges sont particulièrement manifestes dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux, lesquels représentent plus des deux tiers des charges totales de la province, et reposent sur des hypothèses relatives à l'utilisation et au nombre d'inscriptions et de cas prévus, dont beaucoup sont axées sur la demande et touchées par les variations du rendement économique de l'Ontario. Par exemple, une augmentation de 1 % du nombre de cas du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées représenterait pour la province un coût supplémentaire de 46 millions de dollars par année.

Les coûts de rémunération et les règlements salariaux, conjugués au rendement des régimes de retraite, constituent aussi d'importants éléments de coûts et pourraient avoir une incidence considérable tant sur les finances des partenaires du secteur parapublic que sur celles de la province. Des conventions collectives touchant plus de 50 % des travailleurs syndiqués du secteur parapublic et environ 85 % des employés de la fonction publique de l'Ontario devront être renégociées en 2008-2009, et le gouvernement s'attend à ce que ses partenaires agents négociateurs dans ce nouveau contexte financier concluent des conventions collectives à la mesure de ses moyens.

Vu l'interaction et les fluctuations continues des facteurs et hypothèses sur lesquels reposent les prévisions des revenus et des charges, il est fort possible que ces dernières soient rajustées lors des mises à jour financières et économiques en cours d'exercice. Par exemple, une variation de 1 % des revenus totaux ou des charges totales pour 2008-2009 représente un changement de près de 1,0 milliard de dollars dans les perspectives financières globales de la province. Bien que ce changement puisse sembler minime par rapport au budget du gouvernement, qui s'établit à 96 milliards de dollars, il peut entraîner des fluctuations considérables de l'excédent ou du déficit de la province.

Dans le cadre de son plan continu qui prévoit la gestion prudente des finances de la province en tenant compte des risques qui procèdent de l'incertitude économique mondiale, le gouvernement continue de mettre en oeuvre des stratégies pour restreindre les dépenses et de faire tout ce qu'il peut pour protéger les investissements dans les services publics clés. Ainsi, la mise en oeuvre de certaines nouvelles initiatives sera retardée ou ralentie, un certain nombre de mesures discrétionnaires d'austérité permettant de réaliser des économies seront prises et les ministères seront tenus de se concentrer sur les programmes et services les plus prioritaires dans le cadre du processus de planification axée sur les résultats. Le plan financier de 2008-2009 demeure lui aussi fondé sur la prudence et comprend une réserve et des fonds de prévoyance.

Eu égard à l'incertitude économique qui règne à l'échelle mondiale, le gouvernement tient d'abord et avant tout à présenter une mise à jour financière pour 2008-2009. Il continue de surveiller étroitement la situation économique et financière de l'Ontario et fournira des détails sur les perspectives et le plan financiers à moyen terme de la province dans le budget de 2009.

Des renseignements détaillés sur les risques et sensibilités liés aux revenus et aux charges, notamment sur les coûts de la rémunération, se trouvent respectivement au chapitre II, sections D et E, du budget de l'Ontario de 2008.

SECTION B | GESTION DES DÉPENSES

Le gouvernement a démontré son engagement de gérer avec prudence les finances de la province. Pour améliorer la prestation des services publics tout en gérant la croissance des dépenses, il a réalisé des économies dans toute la fonction publique de l'Ontario. Ainsi, des économies de 806 millions de dollars ont été déclarées pour la période allant de 2004-2005 à 2007-2008, dépassant l'objectif de 750 millions de dollars. Ces économies ont été rendues possibles par la simplification des processus d'achat, la réduction des coûts administratifs, des coûts d'énergie et des loyers à payer, l'utilisation plus rationnelle de la technologie de l'information ainsi qu'une harmonisation et une coordination accrues des activités gouvernementales.

Grâce à la détermination de la province à trouver des économies, le coût global de l'administration gouvernementale a diminué, passant de 15 % en 2003-2004 à 12 % en 2007-2008. En outre, les dépenses de l'Ontario au titre des services gouvernementaux généraux représentaient 124 \$ par personne en 2007-2008, ce qui le place en deuxième position parmi tous les gouvernements provinciaux dont les dépenses sont les plus faibles.

Le gouvernement continue de mettre en oeuvre des stratégies visant à limiter les dépenses et de faire tout ce qu'il peut pour protéger les services publics clés sur lesquels compte la population.

Le gouvernement fera le nécessaire pour gérer ses dépenses en fonction d'une baisse de revenus et se donner une marge de manoeuvre financière. Ainsi :

1. il retarde ou ralentit la mise en oeuvre de nouvelles initiatives. D'autres renseignements sont disponibles dans les documents publiés parallèlement au présent document;
2. il prend un train de mesures discrétionnaires d'austérité qui permettront de réaliser des économies, y compris l'imposition de limites de dépenses relativement aux déplacements, aux services de consultants, à la technologie de l'information et aux locaux;
3. dans le cadre du processus de planification axée sur les résultats de 2009-2010, il exige des ministères qu'ils se concentrent sur les programmes et services prioritaires et de s'assurer que ceux qui sont moins importants sont examinés et évalués pour trouver des améliorations à apporter.

Le ministre des Finances continuera de consulter la population ontarienne ainsi que des groupes et particuliers influents pour discuter des mesures que le gouvernement de la province devrait prendre pour gérer ses dépenses et de ce qu'il pourrait faire pour protéger les services publics clés.

Compte tenu des difficultés économiques mondiales auxquelles l'Ontario n'échappe pas, le gouvernement demande à ses partenaires du secteur parapublic de l'aider à relever ces défis. Un calendrier de négociations collectives chargé attend les employeurs du secteur parapublic ainsi que la fonction publique de l'Ontario en 2008-2009. Des conventions collectives touchant plus de 50 % des travailleurs syndiqués du secteur parapublic et environ 85 % des employés de la fonction publique de l'Ontario devront être renégociées en 2008-2009. Le gouvernement s'attend à ce que ses partenaires agents négociateurs parviennent à conclure des conventions collectives à la mesure de ses moyens, compte tenu des nouvelles conditions financières.

Poursuivant la gestion de ses dépenses, le gouvernement ontarien versera 76,6 milliards de dollars en 2008-2009, soit 80 % de ses dépenses totales pour cet exercice, aux bénéficiaires de paiements de transfert. Le financement ne sera pas augmenté au cours de l'exercice 2009-2010 conformément à ce qui a été prévu dans le budget de 2008 déposé en mars dernier. Le gouvernement a espoir que les bénéficiaires de paiements de transfert, qui sont ses partenaires, collaboreront avec la province pour relever le défi que pose la situation financière actuelle.

La province continue d'encourager ses partenaires du secteur parapublic à trouver des occasions de se moderniser. Par exemple, les principales pratiques de la chaîne d'approvisionnement de l'initiative AchatsOntario s'appliquent maintenant aux hôpitaux, aux conseils scolaires, aux collèges et aux universités, permettant de réaliser des économies. À Toronto, un investissement ponctuel du gouvernement s'établissant à 2,6 millions de dollars dans quatre grands hôpitaux permettra d'économiser 21,1 millions de dollars sur 10 ans. Un investissement semblable de 2 millions de dollars dans les hôpitaux de la région de London a permis de réaliser des économies annuelles de 1,9 million de dollars, ce qui représente une période de récupération d'environ un an. Ces deux exemples illustrent le travail accompli grâce à l'initiative AchatsOntario pour faire en sorte que l'argent des contribuables de l'Ontario soit utilisé à bon escient et que les services de santé continuent de s'améliorer pour répondre aux besoins des Ontariennes et des Ontariens. Une fois la mise en oeuvre de l'initiative AchatsOntario terminée dans le secteur hospitalier et celui de l'éducation, on s'attend à ce que des économies pouvant atteindre 100 millions de dollars puissent être réalisées et réinvesties dans les services de première ligne.

L'Ontario collaborera également avec les organismes gouvernementaux pour trouver des économies dans leurs activités.

SECTION C | DÉTAILS DES FINANCES DE L'ONTARIO

Les pages suivantes renferment des renseignements sur le rendement financier de la province, qui incluent des données historiques, des indicateurs financiers clés et des détails sur les perspectives financières actuelles de l'Ontario.

Perspectives financières pour 2008-2009 (en millions de dollars)			Tableau 4	
	Chiffres réels 2007-2008	Perspectives actuelles 2008-2009	Variation	
			En millions de dollars	En pourcentage
Revenus	97 122	96 002	(1 120)	(1,2)
Charges				
Programmes	87 608	87 411	(197)	(0,2)
Intérêt sur la dette	8 914	8 891	(23)	(0,3)
Total des charges	96 522	96 302	(220)	(0,2)
Réserve	–	200	200	–
Excédent/(Déficit)	600	(500)	(1 100)	–
Dette nette ¹	142 418	146 311	3 893	2,7
Déficit accumulé ¹	105 617	106 117	500	0,5

¹ La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit de la province, compte tenu de la variation sur le plan des immobilisations corporelles, de la variation des actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges et de la variation de la juste valeur des fonds de l'Ontario Nuclear Funds Agreement. Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, la totalité des actifs, lesquels comprennent les immobilisations corporelles ainsi que les actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.

Revenus
(en millions de dollars)

Tableau 5

	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	Chiffres réels 2007-2008	Persp. actuelles 2008-2009
Revenus fiscaux					
Impôt sur le revenu des particuliers	19 320	21 041	23 655	24 538	25 171
Taxe de vente au détail	14 855	15 554	16 228	16 976	17 206
Impôt sur les sociétés	9 883	9 984	10 845	12 990	11 459
Impôt-santé des employeurs	3 886	4 197	4 371	4 605	4 821
Contribution-santé de l'Ontario	1 737	2 350	2 589	2 713	2 809
Taxe sur l'essence	2 277	2 281	2 310	2 360	2 315
Droits de cession immobilière	1 043	1 159	1 197	1 363	1 163
Taxe sur le tabac	1 453	1 379	1 236	1 127	1 092
Taxe sur les carburants	727	729	723	733	742
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	511	951	757	546	600
Autres – Revenus fiscaux	283	292	399	481	472
	55 975	59 917	64 310	68 432	67 850
Gouvernement du Canada					
Transfert canadien en matière de santé (TCS)	5 640	7 148	7 702	8 487	8 826
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)	2 912	3 324	3 478	3 778	4 089
Suppléments au titre du TCSPS	775	584	–	–	–
Logement social	522	520	532	525	514
Fonds pour la réduction des temps d'attente	242	243	467	468	235
Programmes d'infrastructure	209	285	191	207	259
Fonds pour les appareils médicaux	387	194	–	–	–
Autres – Gouvernement du Canada	1 195	953	1 666	3 132	2 741
	11 882	13 251	14 036	16 597	16 664
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques					
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	1 992	2 027	1 945	1 857	1 772
Régie des alcools de l'Ontario	1 147	1 197	1 307	1 374	1 420
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	444	1 107	947	1 214	930
Autres – Entreprises publiques	(5)	(23)	(3)	(8)	–
	3 578	4 308	4 196	4 437	4 122
Autres revenus non fiscaux					
Remboursements ¹	1 241	1 295	1 415	1 464	1 382
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	976	763	970	1 051	1 044
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	997	1 021	991	982	1 004
Ventes d'électricité	610	779	863	929	856
Ventes et locations	352	465	1 108	553	701
Autres droits et redevances ¹	506	550	624	668	672
Revenus tirés des permis d'alcool	489	516	467	475	454
Réduction nette du passif lié aux conventions d'achat d'électricité	236	396	412	398	373
Redevances ¹	278	191	215	193	215
Autres – Revenus non fiscaux	721	773	790	943	665
	6 406	6 749	7 855	7 656	7 366
Total des revenus	77 841	84 225	90 397	97 122	96 002

¹ Cette variation par rapport au plan budgétaire de 2008 tient compte de la reclassification afin de se conformer aux Comptes publics de l'Ontario de 2007-2008.

Total des charges
(en millions de dollars)

Tableau 6

Charges des ministères	Chiffres réels				Perspectives
	2004-2005	2005-2006 ¹	2006-2007	2007-2008	actuelles 2008-2009
Affaires autochtones ²	21	50	25	33	55,6
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales ²	795	861	796	731	945,6
Procureur général ³	1 195	1 277	1 338	1 643	1 592,2
Commission de régie interne	145	150	163	257	196,3
Services à l'enfance et à la jeunesse	2 793	3 271	3 264	3 721	4 086,1
Affaires civiques et Immigration ³	62	89	112	90	88,1
Services sociaux et communautaires	6 360	6 717	7 181	7 547	7 726,5
Sécurité communautaire et Services correctionnels	1 732	1 749	1 876	2 003	2 140,7
Culture ²	346	478	414	350	379,8
Développement économique et Commerce ^{2, 4}	66	176	199	297	445,2
Éducation ²	365	440	423	446	472,3
Charges nettes des conseils scolaires	10 274	10 886	11 290	11 830	12 857,2
Énergie et Infrastructure ^{2, 4}	246	325	525	401	282,7
Environnement	305	274	314	349	398,0
Bureaux du corps exécutif	34	31	37	36	36,3
Finances ²	534	578	564	455	557,4
Office des affaires francophones	3	4	4	5	5,3
Services gouvernementaux ^{2, 4}	1 077	742	974	944	1 105,9
Santé et Soins de longue durée	17 512	17 799	19 121	20 375	21 712,4
Charges nettes des hôpitaux	13 877	14 816	16 145	17 381	18 436,3
Promotion de la santé	236	290	391	364	389,7
Travail	129	141	146	170	170,0
Affaires municipales et Logement ²	770	926	843	744	799,5
Richesses naturelles ³	557	626	731	794	780,2
Développement du Nord et Mines	320	337	318	346	357,5
Recherche et Innovation ²	236	332	316	301	382,8
Revenu	523	442	563	554	610,6
Petites entreprises et Services aux consommateurs ^{3, 4}	20	26	25	31	29,8
Tourisme ³	167	210	204	234	177,4
Formation, Collèges et Universités ²	3 297	3 509	4 115	4 384	4 825,3
Charges nettes des collèges	1 289	1 185	1 273	1 403	1 415,6
Transports ²	1 744	1 802	1 794	1 899	1 960,9
Intérêt sur la dette	9 368	9 019	8 831	8 914	8 891,0
Autres charges ²	2 998	4 369	3 813	7 490	3 091,7
Économies de fin d'exercice ⁵	—	—	—	—	(1 100,0)
Total des charges	79 396	83 927	88 128	96 522	96 301,9

¹ Depuis 2005-2006, la présentation de la situation financière de la province englobe les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges au moyen de la consolidation « sur une seule ligne ». Les chiffres des exercices antérieurs à 2005-2006 tiennent compte des subventions accordées à ces organismes à des fins de comparaison.

² Le détail des autres charges des ministères se trouve dans le tableau 7, Autres charges.

³ La baisse entre les chiffres de 2007-2008 et ceux de 2008-2009 est attribuable à des initiatives ponctuelles réalisées en 2007-2008.

⁴ En attente de la mise au point de la nouvelle structure du ministère. Les mises à jour ultérieures indiqueront le redressement des charges du ministère, y compris du nouveau ministère du Commerce international et de l'Investissement.

⁵ Comme par les années passées, les économies de fin d'exercice témoignent de la sous-utilisation prévue des fonds traditionnellement constatée en fin d'exercice et attribuable à différents facteurs comme les économies réalisées dans les programmes ou encore des modifications au démarrage ou aux plans de mise en oeuvre de projets.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Autres charges
(en millions de dollars)

Tableau 7

	2004- 2005	2005- 2006	2006- 2007	Chiffres réels 2007-2008	Persp. actuelles 2008-2009
Charges des ministères					
Affaires autochtones					
Charge ponctuelle pour l'Entente de partage des recettes de jeux avec les Premières nations	–	–	–	201	–
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales					
Aide ponctuelle extraordinaire	458	125	259	274	–
Aide provisoire	143	157	19	76	166,5
Culture					
Investissements ponctuels	–	–	–	57	–
Développement économique et Commerce ¹					
Investissements ponctuels	–	–	–	152	–
Éducation					
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ²	240	295	345	342	54,0
Énergie et Infrastructure					
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	–	171,9
Investissements ponctuels dans l'infrastructure municipale	–	–	140	450	–
Finances					
Financement ponctuel de transition du Fonds de réinvestissement communautaire	233	–	–	–	–
Investir dans l'Ontario	–	–	–	1 149	–
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario ³	626	714	758	907	934,8
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	–	–	193,4
Achats d'électricité	840	803	863	929	856,0
Services gouvernementaux					
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	458	729	557	531	715,0
Affaires municipales et Logement					
Investissement ponctuel dans le parc immobilier social municipal	–	–	–	100	–
Recherche et Innovation					
Investissements ponctuels	–	–	–	87	–
Formation, Collèges et Universités					
Investissements ponctuels	–	–	–	699	–
Transports					
Investissements ponctuels dans les transports en commun et l'infrastructure	–	1 546	872	1 536	–
Total des autres charges	2 998	4 369	3 813	7 490	3 091,7

¹ En attente de la mise au point de la nouvelle structure du ministère. Les mises à jour ultérieures indiqueront le redressement des charges du ministère.

² Les chiffres représentent la charge constatée par régularisation relative au régime de retraite et non les cotisations de contrepartie de l'Ontario. Celles-ci sont passées de 708 millions de dollars en 2004-2005 à 808 millions de dollars en 2007-2008 et à 1 061 millions de dollars en 2008-2009.

³ Les chiffres de 2004-2005 incluent les transferts aux termes du Fonds de réinvestissement communautaire précédent.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Dépenses liées à l'infrastructure 2008-2009
(en millions de dollars)

Tableau 8

Secteur	Dépenses totales liées à l'infrastructure Chiffres réels 2007-2008	Perspectives actuelles 2008-2009		
		Investissement dans les immobilisations corporelles	Transferts et autres dépenses liés à l'infrastructure ¹	Dépenses totales liées à l'infrastructure
Transports				
Transports en commun	1 857,6	901,0	349,9	1 250,9
Construction de routes	1 452,2	1 484,3	–	1 484,3
Autres – Transports ²	710,3	520,5	70,7	591,3
Santé				
Hôpitaux	638,0	1 045,7	2,5	1 048,2
Autres – Santé	285,9	60,8	187,4	248,1
Éducation				
Conseils scolaires	950,4	–	1 018,6	1 018,6
Collèges	183,3	202,0	–	202,0
Universités	677,6	–	54,8	54,8
Eau/Environnement	387,7	16,3	286,9	303,2
Infrastructure municipale et locale ³	1 794,8	33,1	274,9	308,0
Justice	215,2	426,2	49,7	475,9
Autres	717,1	244,9	294,1	539,0
Total⁴	9 870,1	4 934,7	2 589,5	7 524,2

¹ Consistent principalement en transferts pour immobilisations aux municipalités et aux universités, en dépenses pour le service de la dette liée aux immobilisations des écoles et en dépenses pour la réparation et la réhabilitation d'écoles. Ces montants sont inclus dans le total des charges de la province aux tableaux 6 et 7.

² Comprend les activités de planification, l'acquisition de biens et d'autres programmes d'infrastructure (p. ex., routes municipales et locales, aménagement d'aéroports dans les régions éloignées).

³ Les investissements au titre de l'infrastructure municipale et locale des usines de filtration d'eau et d'épuration des eaux usées sont compris dans la catégorie Eau/Environnement. Les dépenses réelles de 2007-2008 comprennent 1 149 millions de dollars conformément à la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*.

⁴ Les dépenses totales pour 2008-2009 englobent des transferts de 48 millions de dollars au poste des investissements dans les immobilisations (pour les routes provinciales) et de 225 millions de dollars en transferts et autres dépenses dans l'infrastructure (15 millions de dollars pour les transports, 15 millions de dollars pour la santé, 67 millions de dollars pour l'eau et l'environnement et 128 millions de dollars pour l'infrastructure municipale et locale).

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices
(en millions de dollars)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Opérations financières			
Revenus	65 042	66 294	66 534
Charges			
Programmes	53 347	53 519	55 822
Intérêt sur la dette	11 027	10 873	10 337
Total des charges	64 374	64 392	66 159
Réserve	–	–	–
Excédent/(Déficit)	668	1 902	375
Dettes nettes^{3,4}	134 398	132 496	132 121
Déficit accumulé⁵	134 398	132 496	132 121
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	409 020	440 759	453 701
Revenu des particuliers	321 702	347 653	361 187
Population – Juillet (en milliers)	11 505	11 683	11 897
Dettes nettes par habitant (en dollars)	11 682	11 341	11 106
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	27 963	29 756	30 360
Total des charges en pourcentage du PIB	15,7	14,6	14,6
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	17,0	16,4	15,5
Dettes nettes en pourcentage du PIB	32,9	30,1	29,1
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	32,9	30,1	29,1

¹ Depuis 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

² Depuis 2005-2006, la présentation de la situation financière de la province englobe les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges au moyen de la consolidation « sur une seule ligne ». Le total des charges des exercices antérieurs à 2005-2006 n'a pas été redressé pour tenir compte de ce fait.

³ La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit de la province, compte tenu de la variation sur le plan des immobilisations corporelles ainsi que de la variation des actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges et, depuis le 1^{er} avril 2007, de la variation de la juste valeur des fonds de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA).

⁴ La dette nette a été redressée en 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 pour tenir compte de la valeur des corridors de transmission électrique que Hydro One Inc. a transférés à la province.

⁵ Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, la totalité des actifs, lesquels comprennent les immobilisations corporelles ainsi que les actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. La variation annuelle du déficit accumulé équivaut à l'excédent ou au déficit et, depuis le 1^{er} avril 2007, à la variation de la juste valeur des fonds de l'ONFA. Pour l'exercice 2005-2006, la variation du déficit accumulé découle, entre autres, des actifs d'ouverture nets combinés des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges qui ont été pris en compte lors de la consolidation de ces organismes parapublics. Pour l'exercice 2006-2007, la variation du déficit accumulé comprend un rajustement de la dette non provisionnée de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario en début d'exercice. Pour l'exercice 2007-2008, la baisse de 1,2 milliard de dollars du déficit accumulé est attribuable à un changement apporté à la politique comptable et comprend 0,6 milliard de dollars de l'excédent de fonctionnement de la province. En vertu de ce changement, les fonds versés aux termes de l'ONFA sont comptabilisés à leur juste valeur dans les livres d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) et, à la consolidation, dans les états financiers consolidés de la province.

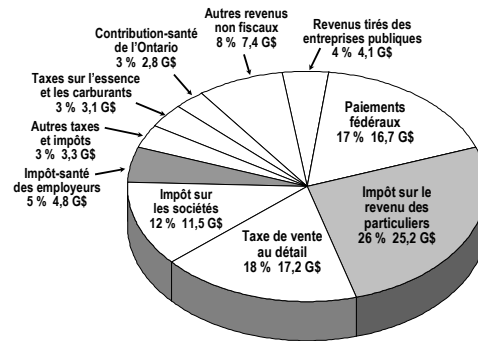
Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Tableau 9

2002-2003 ¹	2003-2004	2004-2005	2005-2006 ²	2006-2007	Chiffres réels 2007-2008	Perspectives actuelles 2008-2009
68 891	68 400	77 841	84 225	90 397	97 122	96 002
59 080	64 279	70 028	74 908	79 297	87 608	87 411
9 694	9 604	9 368	9 019	8 831	8 914	8 891
68 774	73 883	79 396	83 927	88 128	96 522	96 302
–	–	–	–	–	–	200
117	(5 483)	(1 555)	298	2 269	600	(500)
132 647	138 816	140 921	141 928	141 100	142 418	146 311
118 705	124 188	125 743	109 155	106 776	105 617	106 117
477 763	493 081	517 068	536 431	559 840	584 053	596 245
369 420	381 127	401 066	419 253	441 371	463 520	483 104
12 091	12 242	12 391	12 528	12 665	12 794	12 929
10 971	11 339	11 373	11 328	11 141	11 132	11 317
30 553	31 132	32 369	33 464	34 849	36 231	37 366
14,4	15,0	15,4	15,6	15,7	16,5	16,2
14,1	14,0	12,0	10,7	9,8	9,2	9,3
27,8	28,2	27,3	26,5	25,2	24,4	24,5
24,8	25,2	24,3	20,3	19,1	18,1	17,8

Composition des revenus 2008-2009

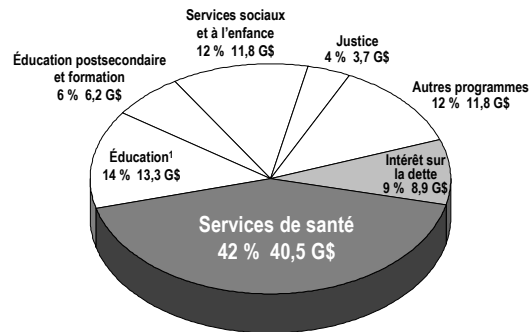
Graphique 3



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Composition des charges totales 2008-2009

Graphique 4

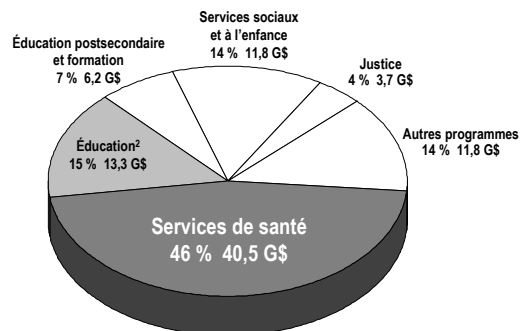


¹ Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Composition des charges de programmes¹ 2008-2009

Graphique 5



¹ Les charges de programmes représentent le total des charges moins l'intérêt sur la dette.

² Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

ANNEXE II

Perspectives économiques

APERÇU

On s'attend à ce que la croissance économique de la province demeure modeste à court terme en raison de l'incertitude économique accrue qui règne dans le monde. Le ministère des Finances prévoit que le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario sera de 0,1 % en 2008. En date du 16 octobre 2008, les experts du secteur privé prévoient, en moyenne, que le taux de croissance du PIB réel de l'Ontario sera de 0,7 % en 2009.

Perspectives économiques de l'Ontario (en pourcentage)

Tableau 1

	2003	2004	2005	2006	2007	2008 ^e	2009 ^p
Croissance du PIB réel	1,4	2,5	2,7	2,5	2,2	0,1	0,7
Croissance de l'emploi	3,0	1,7	1,3	1,5	1,6	1,5	0,4
Inflation de l'IPC	2,7	1,9	2,2	1,8	1,8	2,3	2,0

e = estimation; p = moyenne du secteur privé (16 octobre 2008).

Sources : Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et enquête du ministère des Finances de l'Ontario sur les prévisions.

Il règne actuellement un climat d'incertitude économique exceptionnel qui affecte l'Ontario et un grand nombre d'autres économies mondiales. Dans ce contexte, les prévisions du secteur privé concernant la croissance économique ont changé rapidement pendant la préparation du présent document. Aux fins de planification, le ministère des Finances mettra à jour ses prévisions de croissance économique dans le budget de 2009.

BOULEVERSEMENTS SUR LES MARCHÉS DES CAPITAUX

Les bouleversements qu'ont connus récemment les économies et les marchés des capitaux mondiaux représentent une menace importante pour la croissance économique. Presque tous les pays ont été confrontés à une baisse de la confiance des consommateurs et des entreprises au cours de la dernière année. Les secteurs des investissements et des services bancaires font face à des défis de taille sur le plan des liquidités. De plus, les prix ont chuté sur les marchés des actions du monde entier. Les banques centrales sont intervenues pour éviter que les bouleversements ne paralysent les marchés du crédit en y injectant des fonds et en abaissant leur taux directeur. Toutefois, la baisse des taux d'intérêt sur la dette du gouvernement central n'a pas été suivie d'une baisse correspondante des taux d'intérêt applicables aux entreprises, aux consommateurs et aux autres ordres de gouvernement. En outre, l'incertitude qui règne sur les marchés des capitaux a restreint le crédit disponible et amène les entreprises et les ménages à réduire leurs dépenses, ce qui a un effet négatif sur l'Ontario.

CAUSES DES BOULEVERSEMENTS DU MARCHÉ DU CRÉDIT ET RISQUES POUR LA CROISSANCE

La crise financière mondiale a commencé lorsque le nombre de prêts hypothécaires à risque élevé non remboursés a augmenté considérablement aux États-Unis. Un grand nombre de ces prêts avaient été vendus à des investisseurs du monde entier sous forme de titres. La hausse du nombre de prêts non remboursés a entraîné la chute de la valeur de ces titres. L'incertitude à l'égard des risques s'est traduite par une réduction du nombre de prêts et une hausse des taux d'intérêt que paient les entreprises et les particuliers. Un grand nombre d'institutions bien connues ont fait faillite, ont été acquises par leur gouvernement ou ont été achetées par des concurrents en meilleure posture à un prix démarqué.

Les systèmes bancaire et financier du Canada sont en bien meilleure posture que les systèmes américains. On estime que, au Canada, les prêts hypothécaires à risque représentent moins de 5 % des prêts hypothécaires en cours comparativement à 22 % aux États-Unis. Par conséquent, les banques canadiennes ont essuyé des pertes sur prêts nettement inférieures. L'aversion pour le risque dont font preuve les marchés des capitaux américains s'est répandue au Canada, mais dans une moindre mesure. Comme le marché du papier commercial est gelé, les entreprises ont beaucoup de difficulté à recueillir les capitaux nécessaires sur les marchés financiers traditionnels. Le rendement des bons du Trésor canadiens a baissé, car les investisseurs cherchent des actifs plus sûrs. Les taux de prêt entre banques ont augmenté considérablement au Canada, de sorte qu'il est plus difficile et plus coûteux pour les banques de faire des affaires.

Le risque le plus grave pour l'avenir est le lien entre le système financier et l'économie. Le resserrement des liquidités restreint l'octroi de prêts aux entreprises et aux consommateurs, ce qui contribue au ralentissement de la croissance économique et, partant, affaiblit davantage les marchés des capitaux. Récemment, les banques centrales et les gouvernements du monde entier ont injecté des liquidités considérables et pris d'autres mesures importantes afin de protéger le système financier.

DÉFIS ÉCONOMIQUES EXTERNES ACTUELS

L'Ontario fait face à des conditions économiques externes de plus en plus difficiles. Jusqu'à récemment, les prix du pétrole étaient à la hausse et le dollar canadien s'appréciait. La baisse récente de la demande aux États-Unis et les bouleversements accrus sur les marchés des capitaux mondiaux ont créé des défis supplémentaires.

Facteurs externes importants

Tableau 2

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008m
Pétrole brut (\$US le baril)	26,1	31,1	41,4	56,5	66,1	72,3	113,3
Dollar canadien (cents américains)	63,7	71,4	76,8	82,5	88,2	93,1	98,2
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	1,6	2,5	3,6	2,9	2,8	2,0	2,3
Taux des bons du Trésor de trois mois	2,6	2,9	2,2	2,7	4,0	4,2	2,6
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement	5,3	4,8	4,6	4,1	4,2	4,3	3,7

m = moyenne cumulative annuelle (16 octobre 2008).

Sources : Banque du Canada, New York Mercantile Exchange et U.S. Bureau of Economic Analysis.

Les prix du pétrole ont monté en flèche, passant de leur valeur la plus faible de 18 \$US le baril en janvier 2002 à un prix record de plus de 147 \$US le baril à la mi-juillet 2008. Jusqu'à maintenant cette année, ils ont été de 113 \$US le baril en moyenne, une hausse de 87 \$US le baril en six ans, la plus forte augmentation jamais enregistrée. La hausse des prix du pétrole est un défi de taille pour l'Ontario, car elle accroît les coûts pour les entreprises, les consommateurs et les gouvernements. On estime que, en 2007, les résidents et les industries de l'Ontario ont acheté pour 30 milliards de dollars de pétrole brut et de produits pétroliers, de gaz naturel et de charbon, ce qui représente environ 5 % du PIB de la province.

Le dollar canadien est passé de sa valeur la plus faible de 61,8 cents américains en janvier 2002 à un sommet de 110,3 cents américains en novembre 2007, la plus forte augmentation jamais enregistrée sur une période de cinq ans. Jusqu'à maintenant cette année, la valeur du dollar canadien a été en moyenne de 98,2 cents américains. L'appréciation du dollar canadien crée un autre défi, car elle rend les exportations de la province plus coûteuses et les importations, moins coûteuses. Il en résulte que les entreprises de la province ont plus de difficulté à soutenir la concurrence des producteurs étrangers, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Par contre, l'appréciation du dollar canadien est avantageuse pour les consommateurs et les entreprises de l'Ontario dans la mesure où elle abaisse les coûts des biens et des matériaux importés, y compris ceux des machines et du matériel qui permettent d'accroître la productivité.

La demande américaine relative aux biens et services de l'Ontario est en baisse en raison de la valorisation du dollar canadien, du ralentissement de la croissance économique aux États-Unis et de la concurrence accrue exercée par les nouvelles économies en voie d'industrialisation. Au cours des cinq dernières années, la valeur des marchandises de l'Ontario exportées aux États-Unis, le partenaire commercial le plus important de la province, a diminué de 12,2 %.

Si les nouvelles économies en voie d'industrialisation créent des défis pour les entreprises ontariennes sur le plan de la concurrence, elles créent aussi des occasions. Les exportations de marchandises ontariennes vers des pays autres que les États-Unis ont plus que doublé au cours des cinq dernières années.

Par conséquent, la base d'exportation de l'Ontario s'est considérablement élargie. Ainsi, au cours des cinq dernières années, la valeur des exportations de marchandises vers la Russie a augmenté de 377 %; celle des exportations vers l'Inde, de 258 %; et celle des exportations vers la Chine, de 95 %. L'Ontario a aussi accru ses exportations vers d'autres pays du G-7. Au cours des cinq dernières années, les exportations vers le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon et l'Italie ont augmenté de 280 %, de 36 %, de 30 % et de 77 % respectivement.

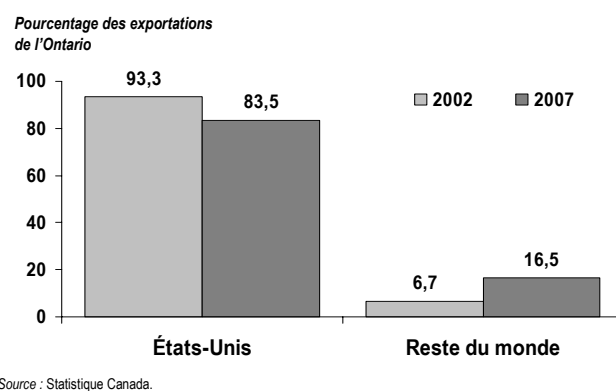
PROGRÈS ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Au nombre des avantages économiques de l'Ontario, citons la proximité de la province à des marchés importants, une population instruite, une main-d'oeuvre hautement qualifiée, une structure industrielle diversifiée, des coûts d'exploitation des entreprises concurrentiels, une infrastructure moderne et de nombreuses mesures d'appui à l'innovation. Le plan économique en cinq points du gouvernement de l'Ontario, décrit dans l'*Avant-propos*, continue de renforcer les assises de la croissance à long terme.

L'économie de l'Ontario a continué de croître au cours des cinq dernières années, malgré une situation mondiale de plus en plus difficile :

- Le PIB réel de l'Ontario a affiché un taux de croissance moyen de 2,3 % entre 2003 et 2007.

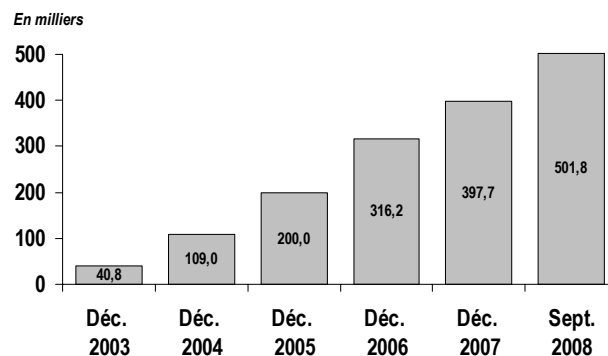
Diversification des exportations internationales de marchandises de l'Ontario Graphique I



- L'inflation a été faible et stable ces dernières années. Le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) a été en moyenne de près de 2 % entre 2003 et 2007.

- Plus d'un demi-million d'emplois nets ont été créés depuis octobre 2003. Les secteurs qui offrent des salaires supérieurs à la moyenne ont affiché une croissance solide de l'emploi, notamment les suivants : services d'éducation (98 000 emplois créés); soins de santé et assistance sociale (89 200 emplois créés); construction (73 500 emplois créés); services professionnels, scientifiques et techniques (62 100 emplois créés); finance, assurances, services immobiliers et services de location à bail (47 800 emplois créés).

Emplois créés depuis octobre 2003 Graphique 2



Source : Statistique Canada.

- La croissance vigoureuse des traitements et salaires et de l'emploi s'est traduite par une hausse importante des revenus. Le taux de croissance du revenu disponible réel des particuliers par habitant a été en moyenne de 1,8 % par année au cours des cinq dernières années.

- Les investissements des entreprises ont été fermes. Les investissements réels dans les machines et le matériel, qui jouent un rôle clé dans l'accroissement de la productivité dans la province, ont augmenté en moyenne de 9,0 % par année entre 2003 et 2007.

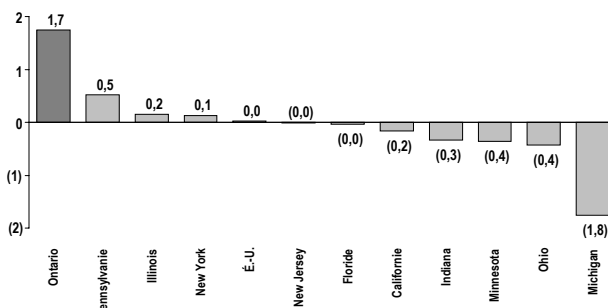
- Il y a eu en moyenne 78 100 mises en chantier de logements par année entre 2003 et 2007. Contrairement à ce qui se produit dans d'autres territoires, il n'y a pas lieu de penser que les activités de construction de logements sont excessives en Ontario.

L'ÉCONOMIE DE L'ONTARIO EN 2008

Tel qu'indiqué dans les *Comptes économiques de l'Ontario – Deuxième trimestre de 2008*, la croissance économique a été très modeste en Ontario au cours de la première moitié de 2008. Le taux de croissance du PIB réel a été de 0,3 % au deuxième trimestre, faisant suite à une contraction de 0,4 % au premier trimestre. Ce ralentissement est surtout attribuable à la baisse des exportations, qui ont diminué de plus de 7 % au cours des six premiers mois de l'année. L'Ontario n'est pas le seul territoire à avoir connu une croissance modeste au cours de la première moitié de 2008. Le PIB réel du Canada a augmenté de 0,1 % au deuxième trimestre après avoir reculé de 0,2 % au premier trimestre.

La croissance de l'emploi est relativement solide Graphique 3

Comparaison de l'Ontario à certains États américains
Variation en pourcentage depuis le début de l'année



Sources : Statistique Canada et U.S. Bureau of Labor Statistics.

Toutes les économies du G-7 font face à des défis économiques de taille. L'Allemagne, la France, l'Italie et le Japon ont notamment enregistré au moins une

baisse trimestrielle de la production jusqu'à maintenant. Bien qu'ils n'aient pas connu de baisse trimestrielle, le secteur de l'emploi, la construction de logements et les marchés des capitaux des États-Unis et du Royaume-Uni se sont affaiblis.

L'Ontario a créé 104 100 emplois jusqu'à maintenant cette année. Environ 83 % de ces emplois ont été créés dans le secteur privé. Bien que l'Ontario ait perdu 16 200 emplois dans le secteur manufacturier, il s'est créé un nombre important d'emplois dans d'autres secteurs où les salaires sont supérieurs à la moyenne, notamment les suivants : construction (37 500 emplois créés); soins de santé et assistance sociale (26 800 emplois créés); services professionnels, scientifiques et techniques (19 400 emplois créés). Cette hausse de l'emploi a entraîné une forte augmentation des revenus. Le revenu du travail s'est accru de 4,2 % au cours de la première moitié de l'année grâce notamment à la hausse de l'emploi et des salaires.

Le volet de l'économie ontarienne fondé sur la demande intérieure est resté solide en 2008. Les dépenses des ménages demeurent vigoureuses. En effet, les dépenses de consommation réelles ont été soutenues, affichant une hausse de 4,6 % au cours de la première moitié de l'année. Quant à elles, les dépenses dans le secteur de la construction résidentielle se sont accrues de 0,9 % en termes réels. Jusqu'à maintenant en 2008, 77 600 logements en moyenne ont été mis en chantier (taux annualisé), comparativement à 69 100 logements au cours de la même période en 2007. Si les mises en chantier de logements ont augmenté, les ventes de logements, elles, ont diminué par rapport au niveau record atteint en 2007.

Les bénéfices des sociétés ont diminué de 2,8 % au cours de la première moitié de l'année en raison de l'incidence négative des prix record du pétrole et de l'appréciation du dollar. Jusqu'à maintenant cette année, les dépenses réelles dans le secteur de la construction non résidentielle et dans les machines et le matériel en Ontario ont augmenté de 2,1 % et de 1,2 % respectivement.

Le taux d'inflation de l'IPC de l'Ontario est passé de 1,8 % en 2007 à 2,2 % en moyenne jusqu'à maintenant cette année. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des prix de l'essence et à l'inflation accrue des prix des aliments. Le taux d'inflation de base de l'Ontario sur 12 mois, qui exclut les aliments et l'énergie, a été en moyenne de 1,1 % et est demeuré inférieur à 2,0 % pendant 11 mois consécutifs. La baisse spectaculaire des prix du pétrole depuis la mi-juillet 2008 exercera des pressions à la baisse sur l'inflation de l'IPC à court terme. Au cours des sept premiers mois de 2008, les règlements salariaux annuels ont été de 2,4 % en moyenne.

La balance commerciale de l'Ontario s'est considérablement détériorée en 2008 en raison surtout de la baisse des exportations d'automobiles vers les États-Unis. Les importations ont diminué, mais moins rapidement que les exportations, en raison surtout de la baisse de la demande pour les intrants servant à la production d'automobiles.

INCERTITUDE ÉCONOMIQUE ACCRUE À L'ÉCHELLE MONDIALE

Les perspectives économiques à court terme de l'Ontario sont fortement influencées par des facteurs externes tels que les prix du pétrole, le taux de change du dollar canadien, les taux d'intérêt, la croissance économique aux États-Unis et les bouleversements que subissent les marchés des capitaux mondiaux. Dans la conjoncture actuelle, les opinions diffèrent considérablement – ce qui est inhabituel – en ce qui concerne les perspectives liées à ces facteurs importants, comme l'indique le tableau ci-après. Les fluctuations spectaculaires récentes des prix des biens, des devises et des bourses de marchandises signifient que l'on peut difficilement avoir confiance en ces prévisions du secteur privé pour 2009 même si elles couvrent un large éventail de valeurs.

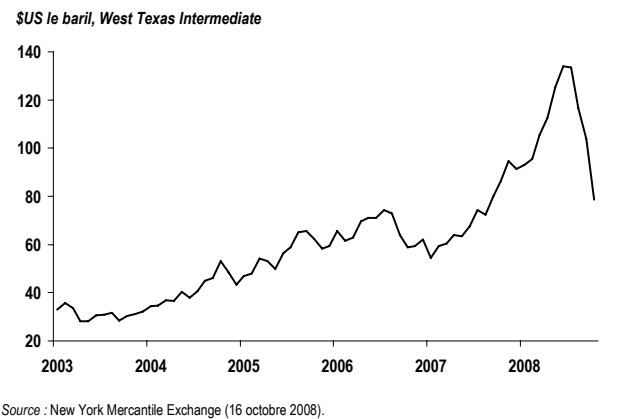
	2008			2009		
	Valeurs		Valeurs	Valeurs		Valeurs
	inf.	Moy.	sup.	inf.	Moy.	sup.
Pétrole brut (\$US le baril)	105,0	110,4	119,1	78,0	103,3	130,0
Dollar canadien (cents américains)	93,7	95,7	97,7	85,3	92,2	95,7
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	1,2	1,5	1,8	(0,7)	0,5	1,9
Taux des bons du Trésor de trois mois (en pourcentage)	1,8	2,2	2,7	1,7	2,3	3,5
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement (en pourcentage)	3,4	3,6	4,0	3,4	3,9	4,5

Sources : Banque du Canada, *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2008) et enquête du ministère des Finances de l'Ontario sur les prévisions (16 octobre 2008).

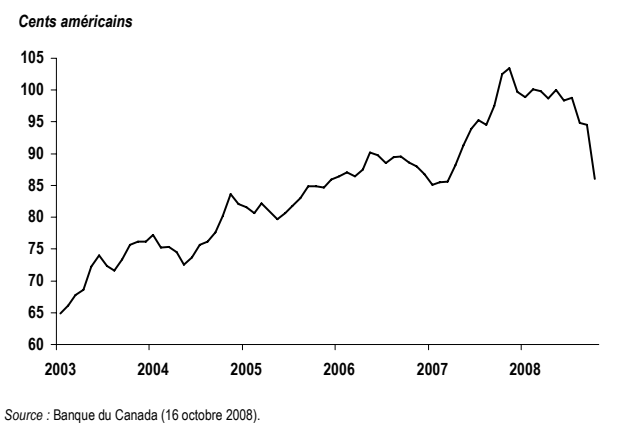
Les cours du pétrole sont passés d'un prix intrajournalier record de 147,27 \$US le baril le 11 juillet à moins de 70 \$US le baril à la mi-octobre 2008. On prévoit que la consommation élevée dans les pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) continuera de contrebalancer largement la baisse de la demande dans les pays membres de cette organisation. Comme l'excédent de capacité est limité à l'échelle mondiale, les marchés du pétrole demeureront sans doute assez serrés et les prix du pétrole resteront probablement vulnérables aux importantes perturbations de l'approvisionnement au cours de l'horizon prévisionnel. Les marchés du pétrole demeurent très volatils. Pour cette raison, les prévisions des analystes concernant les prix du pétrole en 2009 varient de 130 \$US le baril à 78 \$US le baril.

Après avoir frisé la parité avec le dollar américain au cours des sept premiers mois de l'année, le dollar canadien s'est déprécié considérablement en octobre en raison de la chute marquée des cours des produits de base et de la révision à la baisse des perspectives économiques au pays. La valeur du dollar canadien pourrait fluctuer considérablement à

Prix du pétrole brut Graphique 4



Dollar canadien Graphique 5



l'avenir en raison de l'évolution des cours des produits de base, des flux financiers et des taux d'intérêt. Il y a une grande divergence d'opinions au sujet de la valeur future du dollar canadien. En effet, les prévisions varient de 85,3 cents américains à 95,7 cents américains en 2009.

Bien que l'économie américaine ait continué de croître à un rythme modéré, il y a eu une réduction importante de la demande américaine relative aux produits et services ontariens. Ainsi, les dépenses liées aux véhicules automobiles ont été durement touchées. On prévoit que les ventes d'automobiles atteindront 13,8 millions de véhicules en 2008, le niveau le plus faible depuis 1992. L'économie américaine présente plusieurs risques, car elle continue de faire face à des déséquilibres et à des enjeux de taille sur ses marchés des capitaux.

Les taux d'intérêt influent sur les coûts que doivent payer les consommateurs et les entreprises, ainsi que sur les dépenses que le gouvernement prévoit engager pour acquitter l'intérêt sur la dette de la province. Depuis décembre 2007, la Banque du Canada a réduit de 200 points de base son objectif de référence pour le taux de financement d'un jour y compris une diminution de 50 points de base le 8 octobre 2008. Elle a aussi pris d'autres mesures pour appuyer la liquidité des marchés des capitaux. Toutefois, les bouleversements subis par les marchés des capitaux mondiaux ont resserré les conditions de crédit pour les entreprises et certaines d'entre elles ont vu leurs coûts d'emprunt augmenter. L'évolution des marchés des capitaux mondiaux et son incidence sur la croissance économique pourraient influencer considérablement les prévisions des taux d'intérêt.

La grande diversité des opinions concernant chacune de ces hypothèses clés constitue un risque important pour les prévisions, car toute modification des hypothèses peut avoir une incidence considérable sur les perspectives de croissance économique de l'Ontario. Le tableau ci-après montre la fourchette des répercussions typiques de ces facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario pour la première et la deuxième année. Ces estimations reposent sur des relations constatées par le passé et illustrent les limites supérieures et inférieures de la réaction moyenne. Elles indiquent les répercussions des changements soutenus aux principales hypothèses isolément des changements subis par d'autres facteurs externes. La combinaison d'autres circonstances peut également avoir d'importants effets sur les résultats obtenus.

Répercussions des changements aux principales hypothèses sur la croissance du PIB réel de l'Ontario¹ (augmentation en point de pourcentage) **Tableau 4**

	Première année	Deuxième année
Dépréciation du dollar canadien de 0,05 \$US	De 0,1 à 0,8	De 0,5 à 1,2
Diminution du prix mondial du pétrole brut de 10 \$US le baril	De 0,1 à 0,5	De 0,1 à 0,5
Augmentation de la croissance du PIB réel des États-Unis de un point de pourcentage	De 0,3 à 0,7	De 0,4 à 0,8
Diminution des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	De 0,1 à 0,5	De 0,2 à 0,6

¹ Répercussions fondées sur des changements soutenus.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES DU SECTEUR PRIVÉ

Dans le cadre de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, on a établi le Conseil ontarien des prévisions économiques et on l'a chargé de fournir des conseils sur les hypothèses et projections macroéconomiques. Les membres du conseil sont Peter Dungan, de l'Université de Toronto, Glen Hodgson, du Conference Board du Canada, Dale Orr, de Global Insight, et Ernie Stokes, du Centre for Spatial Economics. Le

ministre des Finances a rencontré les membres du Conseil et d'autres prévisionnistes du secteur privé lors de la préparation du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2008* et a pris note de leurs observations et conseils concernant la politique et les perspectives économiques de l'Ontario.

Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario (en pourcentage) **Tableau 5**

	2008	2009
Conference Board du Canada (octobre)	0,3	1,5
Global Insight (octobre)	0,3	0,5
Centre for Spatial Economics (juin)	0,4	1,9
Université de Toronto (octobre)	(0,4)	0,6
RBC Groupe financier (octobre)	0,0	0,4
Groupe Banque Scotia (octobre)	(0,1)	(0,9)
Groupe financier Banque TD (octobre)	0,3	0,8
Groupe Desjardins (septembre)	(0,1)	0,9
BMO Marchés des capitaux (octobre)	(0,1)	0,4
Marchés mondiaux CIBC (octobre)	0,1	0,9
Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé	0,1	0,7

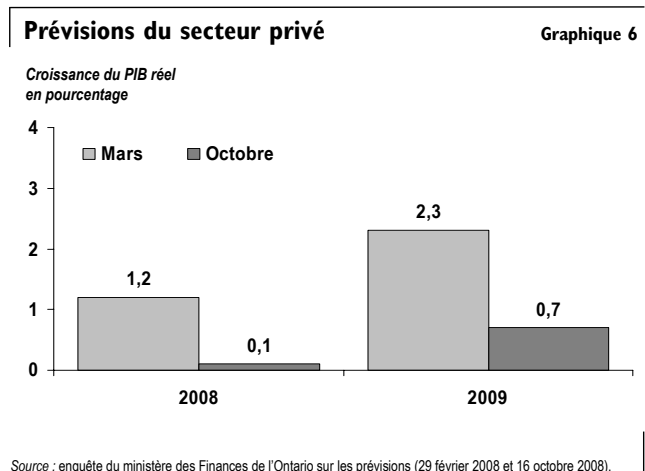
Source : enquête du ministère des Finances de l'Ontario sur les prévisions (16 octobre 2008).

En moyenne, les experts du secteur privé prévoient un taux de croissance modeste du PIB réel de l'Ontario, soit 0,9 % en 2009. Ce faible taux s'explique par le fait qu'on s'attend à ce que la situation économique demeure difficile en 2009. Comme les prévisions pour 2009 changent rapidement, il est particulièrement difficile pour le gouvernement de faire des prévisions adéquates aux fins de planification.

COMPARAISON AVEC LES DONNÉES DU BUDGET DE L'ONTARIO DE 2008

Le ministère des Finances a revu à la baisse ses prévisions du taux de croissance du PIB réel en 2008, qui sont passées d'un taux de 1,1 % annoncé dans le budget de 2008 publié en mars dernier à 0,1 %. En moyenne, les experts du secteur privé prévoient un taux de croissance de 1,2 % lors de la publication du budget. Cette révision s'explique surtout par les bouleversements que continuent de subir les marchés des capitaux et par les perspectives plus négatives concernant la demande américaine. Le ralentissement de la croissance du PIB réel de l'Ontario en 2008 se traduit par une baisse des exportations et des bénéfices des sociétés. À

l'heure actuelle, on prévoit que les exportations diminueront de 6,0 %. Le budget prévoyait qu'elles n'augmenteraient pas. On s'attend maintenant à ce que les bénéfices des sociétés soient moins élevés que ce qui était prévu en mars. Ils devraient diminuer de 5,0 % en 2008 au lieu d'augmenter de 4,0 %.



Jusqu'à maintenant cette année, l'emploi, les traitements et salaires, les ventes au détail et les mises en chantier de logements ont affiché de bons résultats et on prévoit dorénavant que leur taux de croissance sera supérieur à celui prévu dans le budget. Ainsi, on prévoyait que l'emploi augmenterait de 1,0 % en 2008; ce taux a été revu à la hausse et il est maintenant de 1,5 %. La bonne performance du secteur de l'emploi a entraîné une hausse plus élevée que prévu des revenus et des dépenses. On prévoit que le revenu des particuliers augmentera de 4,2 %, soit 1,1 point de pourcentage de plus que le taux prévu dans le budget. En outre, on s'attend maintenant à ce que les ventes au détail augmentent de 4,6 % en 2008 alors qu'on prévoyait un taux de croissance de 3,4 % dans le budget. Enfin, les mises en chantier de logements devraient atteindre 75 000 unités comparativement aux 64 000 unités prévues dans le budget.

En moyenne, les experts du secteur privé prévoient maintenant que le taux de croissance du PIB réel de l'Ontario sera de 0,7 % en 2009, ce qui est nettement inférieur au taux de 2,1 % prévu par le ministère des Finances dans le budget de 2008. Cette baisse s'explique surtout par les bouleversements survenus sur les marchés des capitaux mondiaux et par la diminution considérable des prévisions concernant la demande américaine. Le tableau ci-après fait état de l'évolution des projections concernant des facteurs économiques importants depuis la publication du budget de 2008.

Changements aux principales hypothèses économiques **Tableau 6**
Comparaison des données de l'énoncé économique d'automne de 2008
à celles du budget de 2008 (variation en pourcentage)

	2008		2009	
	Budget 2008	Mise à jour d'automne 2008 ^e	Budget 2008	Mise à jour d'automne 2008 ^p
PIB réel	1,1	0,1	2,1	0,7
PIB nominal	2,8	2,1	3,9	2,2
Ventes au détail	3,4	4,6	3,7	3,6
Mises en chantier de logements (en milliers)	64,0	75,0	63,0	64,9
Revenu des particuliers	3,1	4,2	4,0	3,8
Revenu du travail	3,4	4,3	3,9	3,9
Bénéfices des sociétés	4,0	(5,0)	4,9	1,7
Emploi	1,0	1,5	1,1	0,4
Création d'emplois (en milliers)	68	101	76	25
Facteurs externes importants				
Pétrole brut (\$US le baril)	85,0	108,0	80,0	103,3
PIB réel des États-Unis	1,7	1,5	2,6	0,5
Dollar canadien (cents américains)	100,0	96,0	98,0	92,2
Taux des bons du Trésor de trois mois	3,3	2,3	3,8	2,3
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement	3,9	3,6	4,5	3,9

e = estimation; p = moyenne du secteur privé.

Sources : *Blue Chip Economic Indicators* (octobre 2008), ministère des Finances de l'Ontario et enquête du ministère des Finances de l'Ontario sur les prévisions (16 octobre 2008).

ANNEXE III

Un rôle pour le gouvernement fédéral

Les Canadiennes et Canadiens ont tous droit à un traitement équitable. Toutefois, les Ontariennes et Ontariens ne sont pas traités de la même façon que la population des autres provinces. Les travailleurs ontariens au chômage ont le droit de recevoir le même soutien que les travailleurs au chômage des autres provinces. Les Ontariennes et Ontariens devraient avoir le même niveau de financement par habitant pour les services de santé que celui dont bénéficie la population des autres régions du pays. L'Ontario devrait également recevoir sa juste part des investissements fédéraux dans l'infrastructure du Canada.

L'Ontario possède la richesse dont il a besoin, mais il lui faut conserver une plus grande part de ses propres fonds durant les périodes de difficultés économiques.

LE SYSTÈME DE TRANSFERT DU CANADA EST DÉSUET

L'écart fiscal en Ontario

Chaque année, dans le cadre du système fédéral actuel de programmes et de transferts, le gouvernement d'Ottawa prélève plus de 20 milliards de dollars auprès des contribuables ontariens afin de dispenser des programmes et services ailleurs au Canada. Ces fonds – équivalant à 1 815 \$ par habitant de l'Ontario – sont redistribués dans d'autres régions du pays, malgré que certaines de ces régions soient aussi prospères que l'Ontario, sinon plus.

En septembre cette année, le Groupe Financier Banque TD a publié un rapport dans lequel il estimait que la portion de l'écart fiscal en Ontario découlant de programmes fédéraux discriminatoires à l'égard de la province s'était chiffré à 11,8 milliards de dollars en 2005. Le rapport soulignait que le montant total de l'écart fiscal équivalait à 4 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario.

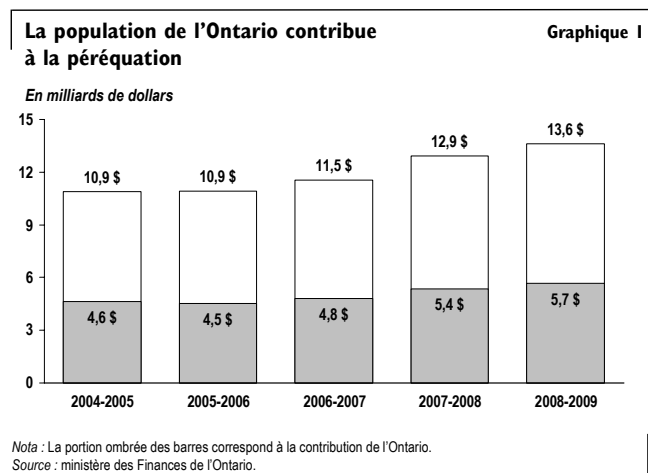
Si l'Ontario pouvait garder dans la province une plus grande part de ses propres fonds, il pourrait renforcer davantage son économie et améliorer les programmes et les services offerts à sa population.

Le fardeau financier que porte l'Ontario au sein du Canada doit s'alléger. Ces dernières années, sous la gouverne de deux premiers ministres fédéraux différents, l'Ontario a fait certains progrès. Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux est maintenant versé selon un montant égal par habitant. De plus, en 2005, l'Ontario a négocié l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration qui prévoit de nouveaux investissements de 920 millions de dollars sur cinq ans pour les services d'établissement et de formation linguistique.

L'Ontario se réjouit de ces changements, mais, dans l'ensemble, les Ontariennes et Ontariens continuent d'être traités de manière injuste.

Péréquation

Au cours des 50 dernières années, les contribuables ontariens ont versé plus de 100 milliards de dollars en paiements de péréquation aux autres provinces canadiennes, ce qui est presque la moitié des fonds versés au programme durant cette période.



Rien qu'en 2008-2009, les contribuables ontariens verseront 5,7 milliards de dollars au programme de péréquation. À la différence des neuf autres provinces, l'Ontario a toujours contribué au programme, mais n'en a jamais bénéficié.

Les Ontariennes et Ontariens ont contribué au régime de péréquation parce que cette façon de faire était juste et raisonnable. Mais lorsque l'Ontario est devenu admissible aux paiements de péréquation vers la fin des années 1970, le gouvernement fédéral a changé les règles du programme faisant en sorte que la province n'ait pas droit à ces paiements.

À l'heure actuelle, certains économistes estiment que, selon la nouvelle formule fédérale, l'Ontario pourrait bientôt être de nouveau admissible à des fonds de péréquation. Cette situation est surtout attribuable aux coups durs qui frappent le secteur manufacturier nord-américain. Par ailleurs, l'économie des provinces productrices de pétrole connaît une croissance plus rapide que celle de l'Ontario.

Si le gouvernement de l'Ontario recevait des paiements de péréquation, une plus grande part des dollars que le gouvernement fédéral perçoit auprès des contribuables ontariens servirait à appuyer les investissements et les services publics dont leur province a besoin. Si l'Ontario est admissible à des paiements de péréquation, il s'attend à recevoir sa part du gouvernement fédéral.

Assurance-emploi

Dans des périodes de difficultés économiques, il est particulièrement important d'avoir un solide programme de soutien pour les travailleurs mis à pied. Or, le régime d'assurance-emploi (a.-e.) du Canada ne répond pas aux besoins des travailleurs de l'Ontario. Comparativement aux chômeurs des autres provinces, les Ontariennes et Ontariens sans emploi ont beaucoup moins de chances d'être admissibles aux prestations régulières d'a.-e. Par conséquent, la moyenne des prestations régulières d'a.-e. par chômeur en 2007 était d'environ 5 120 \$ en Ontario et de 9 750 \$ dans les autres provinces, une différence de plus de 4 600 \$ par chômeur ou de 2,1 milliards de dollars au total.

Les volets de l'assurance-emploi portant sur les services de soutien et de formation de la main-d'oeuvre ne répondent pas non plus aux besoins des travailleurs ontariens. Même si l'Ontario comptait 42 % des chômeurs du Canada en 2007, les chômeurs ontariens ont reçu seulement 27 % des fonds visant le soutien et la formation de la main-d'oeuvre en 2007-2008.

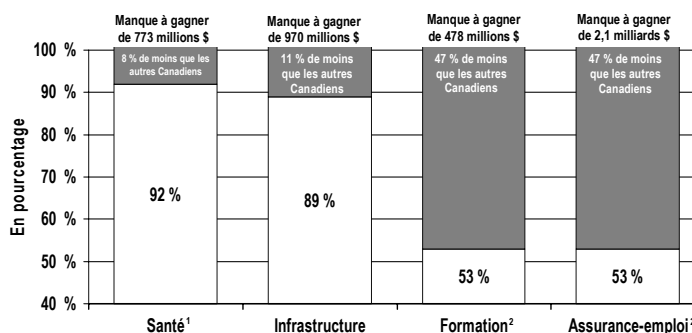
Services de santé

Dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé (TCS), comparativement aux autres provinces, la part que l'Ontario reçoit par personne pour son système de santé représente au total 773 millions de dollars de moins que ce qu'il devrait recevoir. Bien que le gouvernement fédéral ait reconnu cette injustice dans son budget de 2007, il n'a pas l'intention de redresser le TCS avant 2014. L'Ontario estime que cette injustice doit être rectifiée sur-le-champ.

Traitement injuste de la population de l'Ontario

Graphique 2

Financement reçu par habitant de l'Ontario par rapport au reste du Canada



Nota : 1. Le reste du Canada n'englobe pas l'Ontario et l'Alberta.

2. Le reste du Canada englobe toutes les provinces, sauf l'Ontario. Le manque à gagner à l'égard de l'a.-e. découle de la comparaison de la moyenne des prestations ordinaires totales par personne au chômage.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Développement économique régional

Le gouvernement fédéral accorde au Canada atlantique, au Québec, à l'Ouest canadien et au Nord de l'Ontario un soutien au développement économique régional. En 2008-2009, le gouvernement fédéral engagera 934 millions de dollars pour le développement régional au Canada, dont seulement 41 millions de dollars, soit 4 %, seront consacrés aux régions rurales et du Nord de l'Ontario par l'intermédiaire de FedNor.

Malgré la place importante que tient l'Ontario en tant que coeur du secteur manufacturier canadien, il n'y a aucun programme de développement économique pour le Sud de la province. Si l'Ontario recevait sa juste part du financement fédéral destiné au développement régional, la population ontarienne bénéficierait d'un investissement additionnel de 534 millions de dollars en 2008-2009.

Infrastructure

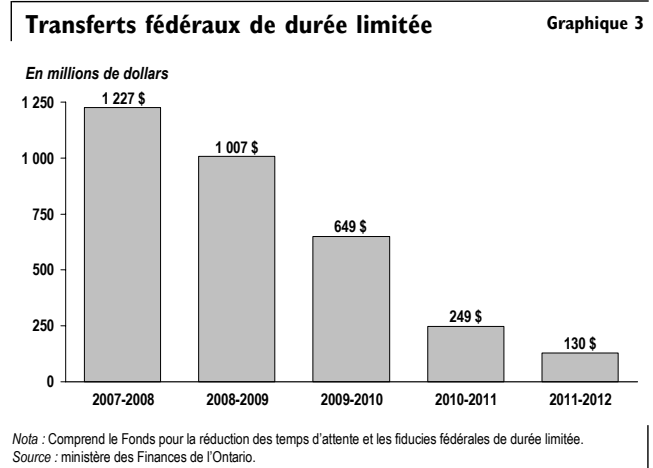
L'édification d'une solide infrastructure est essentielle pour l'avenir de l'Ontario, car elle crée des emplois à court terme et assure une économie plus forte à long terme.

Le gouvernement de l'Ontario a fait des investissements considérables dans l'infrastructure de la province, mais l'Ontario ne reçoit pas sa juste part du soutien fédéral à ce chapitre. L'Ontario attend toujours une contribution fédérale de 6 milliards de dollars au plan régional de transports en commun de Metrolinx pour la région du grand Toronto et de Hamilton qui viendra s'ajouter à l'engagement provincial de 11,5 milliards de dollars. Si la province recevait sa juste part du plan Chantiers Canada, plan septennal d'infrastructure du gouvernement fédéral, selon la formule d'un montant par habitant, elle toucherait une somme additionnelle de 970 millions de dollars.

Transferts de durée limitée

Le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir un financement de durée limitée pour appuyer divers services relevant des provinces, y compris la réduction des temps d'attente dans le domaine de la santé, l'éducation postsecondaire, les transports en commun et l'environnement. Le soutien fédéral provenant de ces transferts de durée limitée diminuera de plus de 350 millions de dollars en 2009-2010 et de plus de 750 millions de dollars en 2010-2011 par rapport au niveau de 2008-2009.

Les engagements permanents de l'Ontario à l'égard de ces secteurs ne prendront pas fin lorsque les transferts fédéraux cesseront.



PARTENARIAT AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL : CONDITION ESSENTIELLE

Le gouvernement de l'Ontario fait ce qu'il faut pour renforcer l'économie de la province et créer de nouveaux emplois. Mais il pourrait faire beaucoup plus et agir beaucoup plus rapidement s'il pouvait retenir une part plus importante des fonds ontariens dans la province et compter sur un véritable partenariat avec le gouvernement fédéral.

L'Ontario demande donc au gouvernement fédéral :

- de s'engager de nouveau à établir une formule de répartition équitable pour tous les transferts afin de réduire les pertes subies par l'Ontario;
- de fournir à l'Ontario sa juste part du financement fédéral, notamment :
 - la part intégrale qui lui revient aux termes du programme de péréquation si l'Ontario y est admissible;
 - le financement immédiat des services de santé selon un montant égal par habitant dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé;
 - une juste part du financement fédéral de l'infrastructure;
 - la poursuite du financement fédéral de durée limitée;
- de moderniser le programme d'assurance-emploi afin qu'il réponde mieux aux besoins des travailleurs ontariens en leur fournissant le même soutien et la même formation que ce qui est offert aux travailleurs des autres régions du Canada;
- d'investir dans le développement économique de l'Ontario, comme il le fait partout ailleurs au pays.

L'Ontario a besoin d'un véritable partenariat avec le gouvernement fédéral. Ce dernier doit être prêt à collaborer avec la province pour qu'elle soit plus forte que jamais. La vigueur de l'Ontario est un gage de la vigueur du Canada.

Le gouvernement de la province invite le gouvernement fédéral à prendre part à des discussions de fond sur ces questions d'équité afin d'atteindre des objectifs mutuels : renforcer l'économie de l'Ontario et accroître la prospérité du Canada.

ANNEXE IV

Emprunts et gestion de la dette

EMPRUNTS À LONG TERME SUR LES MARCHÉS PUBLICS

À titre d'organisme du ministère des Finances, l'Office ontarien de financement (OOF) gère de façon efficiente les activités de la province et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) en matière d'emprunt, de gestion de la dette, d'investissement et de trésorerie.

Les besoins provisoires d'emprunt à long terme sur les marchés publics pour 2008-2009 se chiffrent à 24,8 milliards de dollars.

Les marchés des capitaux sont aux prises avec des défis sans précédent à l'échelle internationale. La province n'est pas à l'abri de la situation qui en découle. L'OOF a toutefois réussi à maintenir le rythme de son programme d'emprunts.

Au 10 octobre 2008, la province avait mobilisé 13,6 milliards de dollars, soit 55 % de ses besoins d'emprunt à long terme.

Malgré les conditions extrêmement difficiles sur les marchés des capitaux, la province a continué à gérer son programme d'emprunts en ayant recours à des démarches souples et en surveillant les marchés financiers canadiens et internationaux afin de saisir des occasions de limiter les coûts d'emprunt.

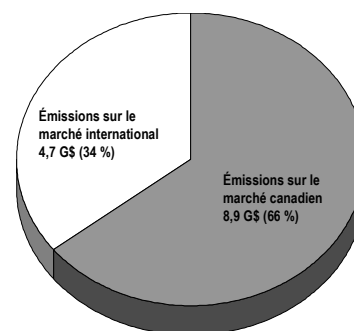
La province envisage généralement de combler 25 % de ses besoins d'emprunt sur les marchés internationaux. Environ 34 % de ces besoins, soit quelque 4,7 milliards de dollars, ont été comblés de cette façon jusqu'à présent en 2008-2009, comparativement à 14 % pour tout l'exercice 2007-2008. Les obligations émises en devises étrangères ont été les suivantes :

- trois émissions d'obligations planétaires en dollars américains;
- des euro-billets à moyen terme en livres sterling, en francs suisses et en dollars américains;
- un prêt en yens japonais.

Emprunts – Tous les marchés

Émissions : 13,6 milliards de dollars canadiens

Graphique 1

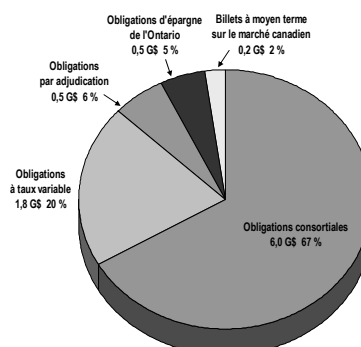


Source : Office ontarien de financement.

Emprunts – Marché canadien

Émissions : 8,9 milliards de dollars canadiens

Graphique 2



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Office ontarien de financement.

Environ 8,9 milliards de dollars, soit 66 % des besoins d'emprunt, proviennent de l'émission, sur le marché canadien, des titres de créances suivants :

- des obligations consortiales
- des obligations par adjudication
- des obligations à taux variable
- des Obligations d'épargne de l'Ontario
- des billets à moyen terme sur le marché canadien

Programme d'emprunts 2008-2009 : Province et SFIEO **Tableau 1**
(en milliards de dollars)

	Plan budgétaire	Perspectives actuelles	Variation en cours d'exercice
Déficit/(Excédent)	0,0	0,5	0,5
Redressements sans effet sur la trésorerie	(0,9)	2,0	2,9
Investissement dans des immobilisations corporelles	4,9	4,9	0,0
Prêts/Investissements nets	1,3	1,1	(0,2)
Dette arrivant à échéance	20,5	20,5	0,0
Rachats de titres de créances	1,0	0,6	(0,4)
Total des besoins en matière de financement	26,9	29,6	2,7
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,6)	(0,5)	0,1
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(2,0)	(2,9)	(0,9)
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents	0,0	(1,4)	(1,4)
Total des besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics	24,3	24,8	0,5

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Déficit

En raison du déficit prévu, le total des besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics s'établit à 24,8 milliards de dollars, soit 0,5 milliard de dollars de plus que prévu dans le plan budgétaire et le bulletin *Finances de l'Ontario – premier trimestre*.

Le déficit accumulé représente la différence entre les passifs totaux et les actifs totaux. Il devrait s'élever à 106,1 milliards de dollars au 31 mars 2009, comparativement à 105,6 milliards de dollars au 31 mars 2008. On prévoit que le déficit accumulé augmentera du montant du déficit.

La dette totale devrait aussi augmenter en raison des dépenses en immobilisations engagées par le gouvernement dans les secteurs prioritaires clés, des prêts accordés aux conseils scolaires pour des projets d'immobilisations et des emprunts accrus à court terme contractés pour maintenir le niveau d'encaisse. L'augmentation de la dette nette découle surtout des dépenses en immobilisations du gouvernement.

Autres changements liés au financement

Au 31 mars 2008, la trésorerie et les équivalents étaient de 1,4 milliard de dollars supérieurs aux prévisions du budget de 2008 car les dépenses financées par l'OOF qui devaient être engagées au plus tard à la fin de 2007-2008 ne l'ont été qu'en 2008-2009.

L'augmentation des emprunts à court terme a pour but de financer l'écart temporaire entre les dépenses en comptabilité d'exercice et les sorties de fonds, tout en visant des réserves de liquidités de 5,4 milliards de dollars au 31 mars 2009, chiffres qui sont conformes au plan budgétaire.

Les rachats de titres de créances ont diminué de 0,4 milliard de dollars en raison du nombre moins élevé d'Obligations d'épargne de l'Ontario qui ont été rachetées. La diminution de 0,2 milliard de dollars au titre des prêts/investissements nets est surtout attribuable à la baisse des prêts consentis à l'Ontario Power Generation Inc. (OPG). Les emprunts de 0,1 milliard de dollars auprès du Régime de pensions du Canada ont servi à racheter des titres de créances moins avantageux sur le plan des coûts.

Les tribunaux ont donné toutes les approbations nécessaires à la restructuration du marché du papier commercial adossé à des actifs au Canada. La province s'attend à recevoir ses obligations restructurées au cours du prochain mois. Elle projette de détenir ces obligations jusqu'à leur date d'échéance, et aucune autre radiation n'est prévue à ce moment-ci.

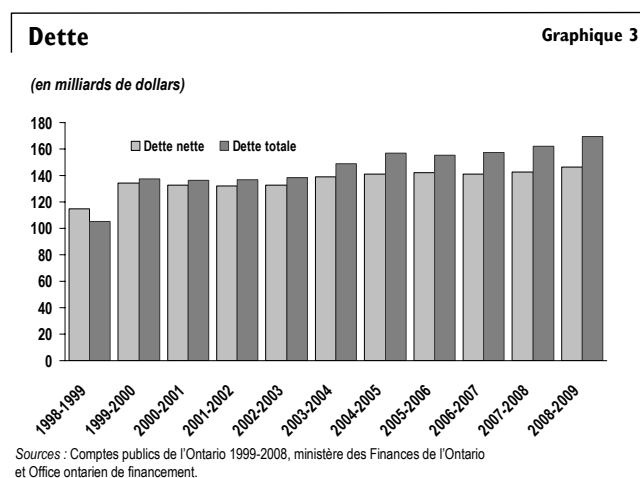
En conservant les obligations restructurées jusqu'à leur date d'échéance, la province devrait récupérer presque tout le montant qui a été radié l'exercice dernier.

Au cours du dernier exercice, les frais d'intérêt sur la dette ont été de 209 millions de dollars inférieurs à ce qui avait été prévu dans le budget de 2007, et ce, même après une radiation par la province de 107 millions de dollars relativement à son papier commercial adossé à des actifs. Cette économie de 209 millions de dollars a permis à la province d'effectuer des investissements supplémentaires dans des secteurs prioritaires tels que les services de santé, l'éducation et l'infrastructure.

Dette

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans y inclure les actifs financiers, s'élevait à 172,3 milliards de dollars au 30 septembre 2008. La dette totale devrait s'élever à 169,4 milliards de dollars au 31 mars 2009, comparativement à 162,2 milliards de dollars au 31 mars 2008.

La dette nette de l'Ontario, qui équivaut à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers, devrait atteindre 146,3 milliards de dollars au 31 mars 2009, par rapport à 142,4 milliards de dollars au 31 mars 2008.

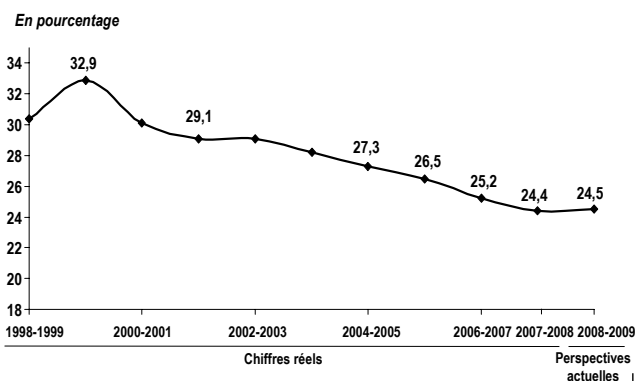


Rapports dette-PIB

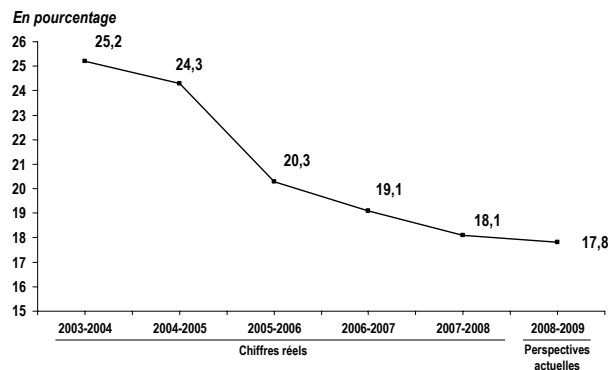
Le rapport dette nette-PIB a atteint un sommet de 32,9 % en 1999-2000, soit l'année où la province a consolidé pour la première fois la dette non provisionnée ou insurmontable de la SFIEO. Depuis, le rapport dette nette-PIB de l'Ontario a suivi une tendance à la baisse. Selon les perspectives actuelles, ce rapport devrait être de 24,5 % en 2008-2009.

On s'attend à une amélioration du rapport déficit accumulé-PIB de la province, qui devrait passer de 25,2 % en 2003-2004 à 17,8 % en 2008-2009.

Rapport dette nette-PIB Graphique 4



Rapport déficit accumulé-PIB¹ Graphique 5



¹ La baisse marquée en 2005-2006 est surtout attribuable à une réduction ponctuelle de 16,3 milliards de dollars du déficit accumulé de la province, qui a découlé de l'intégration des résultats des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dans les états financiers de la province. Elle résulte donc de la différence entre les actifs et les passifs de ces secteurs au 1^{er} avril 2005.

Composition de la dette totale

La dette totale est constituée d'obligations émises sur les marchés financiers publics à court et à long terme et d'une dette interne.

La dette contractée sur les marchés publics totalise 152,4 milliards de dollars et consiste principalement en obligations émises en 11 devises sur les marchés publics canadien et internationaux à long terme. L'Ontario a aussi une dette interne de 19,9 milliards de dollars contractée en dollars canadiens. Celle-ci est constituée de titres de créances qui sont détenus par des régimes de retraite du secteur public de l'Ontario et l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada. Cette dette contractée hors des marchés publics est non négociable.

Gestion de la dette

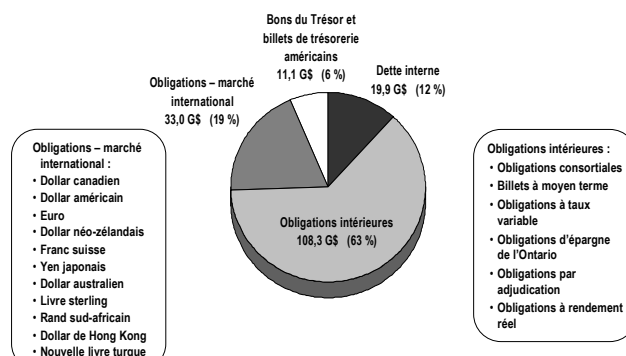
La province limite son exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt à 35 % de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change, à 5 %. Au 30 septembre 2008, l'exposition de la province aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt était de 13,4 %. Son exposition aux risques de change était de 0,1 %.

En 2008-2009, toutes les expositions sont restées nettement inférieures aux limites prévues dans la politique.

Composition de la dette totale

Graphique 6

172,3 milliards de dollars canadiens

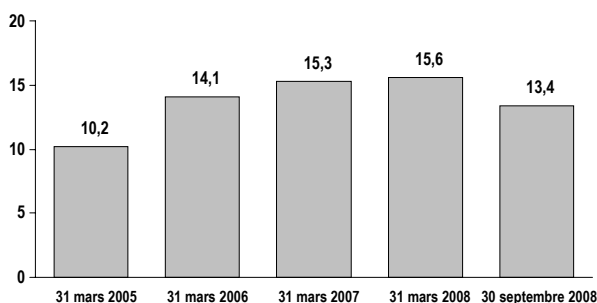


Source : Office ontarien de financement (30 septembre 2008).

Exposition aux risques associés aux changements des taux d'intérêt

Graphique 7

Pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province



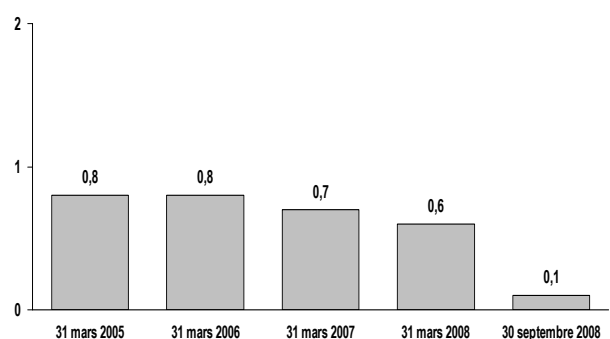
Source : Office ontarien de financement.

Exclut la dette de la SFIEO.

Exposition aux risques de change

Graphique 8

Pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province



Source : Office ontarien de financement.

Exclut la dette de la SFIEO.

Dettes arrivant à échéance

Le refinancement de la dette arrivant à échéance représente l'élément le plus important du programme d'emprunts. La variation qui survient d'une année à l'autre en ce qui a trait à la dette arrivant à échéance découle en grande partie des activités d'emprunt antérieures. La province poursuivra ses efforts en vue d'équilibrer son profil d'échéances et de tirer profit des possibilités de répartir les échéances selon les années où le nombre de titres de créances arrivant à échéance est moins élevé.

Coût de la dette

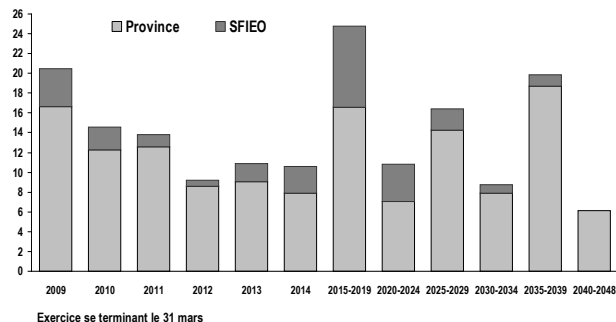
Au 30 septembre 2008, le taux d'intérêt effectif (selon une moyenne pondérée) sur la dette totale était de 5,53 % comparativement à 5,76 % au 31 mars 2008. À titre comparatif, au 31 mars 1993, ce taux était de 10,14 %.

Le 30 septembre 2008, le taux d'intérêt effectif sur la dette contractée sur les marchés publics était de 5,16 % comparativement à 5,35 % au 31 mars 2008. Le 30 septembre 2008, le taux d'intérêt effectif sur la dette interne était de 8,35 % par rapport à 8,59 % au 31 mars 2008.

Dettes arrivant à échéance

Graphique 9

(en milliards de dollars)

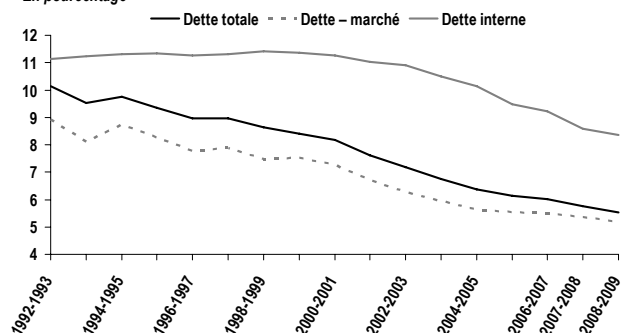


Exclut la dette à court terme et les autres passifs ainsi que l'impact différentiel du financement futur. Suppose que les titres de créances avec options seront rachetés le plus tôt possible.
Source : Office ontarien de financement.

Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette

Graphique 10

En pourcentage



Sources : Comptes publics de l'Ontario 1993-2007 et Office ontarien de financement (30 septembre 2008).

ANNEXE V

Transparence fiscale – 2008

TRANSPARENCE FISCALE

La présentation de rapports sur les dépenses fiscales joue un rôle important dans l'amélioration de la responsabilité financière. Elle accroît également la transparence fiscale en fournissant un état complet des revenus cédés dans le régime fiscal.

STRUCTURE DU RAPPORT

Le présent rapport fournit des estimations des revenus cédés en 2008 à l'égard des mesures liées aux taxes et impôts suivants :

- Impôt sur le revenu des particuliers
- Impôt sur les sociétés
- Taxe de vente et taxes à la consommation
- Impôt foncier prélevé aux fins scolaires
- Impôt-santé des employeurs
- Taxe sur l'administration des successions
- Redevance sur le revenu brut

Le présent rapport comprend uniquement les descriptions des nouvelles mesures fiscales et de celles qui ont été modifiées depuis la publication du rapport *Transparence fiscale* de 2007. Ces descriptions fournissent des renseignements de base sur les mesures fiscales; elles ne remplacent pas les textes législatifs ou réglementaires pertinents.

On trouvera la description des mesures fiscales figurant dans le présent rapport sur le site Web suivant :
www.fin.gov.on.ca/french/budget/fallstatement/2008/

PORTÉE

Comme il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « dépense fiscale », le présent rapport continue de suivre la démarche générale adoptée dans les rapports des années précédentes en présentant les estimations des revenus cédés qui pourraient être inclus dans le cadre d'un régime fiscal de portée générale.

Les dépenses liées à l'impôt sur le revenu des particuliers et à l'impôt sur le revenu des sociétés incluses dans le présent rapport comprennent les dépenses fiscales assumées conjointement par l'Ontario et le gouvernement fédéral et celles qui sont assumées uniquement par l'Ontario.

En vertu d'un accord de perception fiscale conclu entre l'Ontario et le Canada, le gouvernement fédéral détermine l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers. L'Ontario a un pouvoir limité sur les politiques touchant les divers éléments du revenu imposable et sur les dépenses fiscales connexes liées à l'assiette définie par le gouvernement fédéral.

L'Ontario et le gouvernement fédéral sont en train de mettre la dernière main à un accord de perception de l'impôt sur le revenu des sociétés. L'accord prévoit que le gouvernement fédéral percevra et administrera l'impôt ontarien sur le revenu des sociétés, l'impôt minimum sur les sociétés, l'impôt sur le capital et l'impôt supplémentaire spécial sur les compagnies d'assurance-vie à l'égard des années d'imposition se terminant après 2008. Cet accord, semblable à l'accord de perception de l'impôt sur le revenu des particuliers, exige que l'Ontario s'aligne sur l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés du gouvernement fédéral.

MÉTHODE

Les estimations fournies dans le présent rapport ont été élaborées à l'aide des plus récentes données fiscales ou économiques prévues pour l'année civile 2008. Les données utilisées pour estimer la valeur des mesures fiscales proviennent de sources variées. La valeur estimative d'une mesure fiscale peut différer du montant déclaré une année antérieure pour un certain nombre de raisons, notamment des modifications à la mesure, des changements dans les facteurs économiques, des révisions aux données sous-jacentes et des améliorations apportées à la méthode d'estimation. Certaines estimations des mesures fiscales sont particulièrement sensibles à la conjoncture économique ou à d'autres variables; elles peuvent donc être bien différentes d'une année à l'autre.

Il importe de préciser que les estimations énumérées dans le présent rapport ne visent pas à indiquer les revenus potentiels que l'Ontario pourrait percevoir si ces mesures fiscales n'existaient pas. Chaque estimation a été déterminée séparément en faisant abstraction d'autres facteurs comme l'incidence économique de tout changement apporté, les réactions comportementales, l'interaction entre les diverses mesures fiscales et toute modification de politique qui pourrait raisonnablement accompagner le changement. Par conséquent, les estimations ne peuvent être additionnées pour déterminer le coût total d'une certaine catégorie de dépenses fiscales.

La lettre « f » (« faible ») indique que le coût de la dépense fiscale est estimé à moins de 1 million de dollars. Le présent rapport comprend également des mesures fiscales pour lesquelles le ministère des Finances ne dispose pas actuellement de données pertinentes provenant du régime fiscal. Même si on ne dispose pas d'estimations, on a inclus ces éléments afin d'accroître la transparence et la responsabilité.

On continuera d'améliorer l'estimation des dépenses fiscales de l'Ontario dans les rapports annuels futurs.

IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

Le tableau 1 comprend des estimations de la valeur des mesures liées au régime ontarien d'impôt sur le revenu des particuliers. Les mesures fiscales destinées aux entreprises énumérées ici s'appliquent aux entreprises non constituées en personne morale.

Impôt sur le revenu des particuliers¹	Tableau 1
Mesures fiscales	Estimations pour 2008² (en millions de dollars)
Crédits d'impôt non remboursables de l'Ontario	
Crédit pour frais d'adoption	f
Crédit pour personnes âgées	265
Montants transférés d'une personne mariée ou vivant en union de fait	25
Crédit personnel de base	4 270
Crédit pour cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) et au Régime de rentes du Québec (RRQ)	555
Crédit pour aidant naturel	15
Crédit pour dons de bienfaisance	645
Crédit pour personne handicapée	85
Crédit pour personne à charge admissible	85
Crédit pour cotisations d'assurance-emploi	190
Crédit pour personne à charge infirme	1
Crédit pour frais médicaux	145
Crédit d'impôt de l'Ontario pour emploi à l'étranger	6
Crédit pour pension	120
Crédit pour personne mariée ou vivant en union de fait	175
Crédit pour intérêts sur les prêts aux étudiants	9
Crédits pour frais de scolarité et pour études	290
Réduction de l'impôt de l'Ontario (RIO)	
RIO – Réduction de base	185
RIO – Réduction pour personne à charge de moins de 19 ans	200
RIO – Réduction pour personne à charge handicapée ou atteinte d'incapacité	10
RIO – Total	330
Crédits d'impôt au titre de l'actionnariat des employés et des fonds de placement des travailleurs	
Crédit d'impôt au titre de l'actionnariat des employés	f
Crédit d'impôt relatif aux fonds de placement des travailleurs	25
Crédit d'impôt au titre des fonds d'investissement axé sur la recherche	1
Crédits d'impôt remboursables de l'Ontario	
Crédit d'impôt pour actions accréditatives ciblées de l'Ontario	3
Crédit d'impôt de l'Ontario pour contributions politiques	5

Mesures fiscales

Estimations pour 2008²
(en millions de dollars)

Crédit d'impôt foncier et de taxe sur les ventes de l'Ontario (CIFTVO)

CIFTVO – Personnes non âgées	450
CIFTVO – Personnes âgées ³	515
CIFTVO – Total ³	965

Exonérations, déductions, reports et autres mesures offerts conjointement avec le gouvernement fédéral

Entreprises

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Aide aux artistes et déduction pour oeuvres d'art canadiennes achetées par des entreprises non constituées en personne morale

Aide aux prospecteurs et aux commanditaires en prospection

Déduction pour amortissement accéléré

Report au moyen de la méthode de comptabilité fondée sur la facturation pour professionnels

Emploi

Déduction pour les résidences des membres du clergé	15
Déduction des prêts à la réinstallation	f
Déduction pour les militaires et les policiers déployés dans le cadre de missions internationales à risque élevé	5
Déduction des autres frais liés à un emploi	270
Déduction des cotisations syndicales et professionnelles	150
Options d'achat de valeurs accordées à des employés	195
Déduction des frais de déménagement	20
Déduction pour les habitants du Nord	1

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Déduction pour les artistes et les musiciens

Déduction au titre des dépenses d'outillage des gens de métier et des apprentis mécaniciens de véhicules

Déduction au titre de l'aide au paiement des frais de scolarité pour la formation de base des adultes

Report de salaire – Congé sabbatique ou autre congé autorisé

Régimes de prestations aux employés

Non-imposition des avantages liés aux régimes d'assurance-santé et de soins dentaires payés par une entreprise

Non-imposition de certains avantages non monétaires liés à un emploi

Calculs spéciaux de l'impôt sur certains paiements forfaitaires rétroactifs

Agriculture et pêche*Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation*

Comptabilité de caisse et souplesse dans la comptabilité des stocks

Déduction des pertes agricoles des agriculteurs à temps partiel

Report du revenu pour les agriculteurs

Compte de stabilisation du revenu net des agriculteurs

InvestissementExonération cumulative de 750 000 \$ des gains en capital sur les biens liés à l'agriculture
ou à la pêche et les actions des petites entreprises 165

Déduction des pertes admissibles au titre d'un placement d'entreprise 10

Déduction des frais financiers engagés pour gagner un revenu 295

Déduction des dépenses liées aux ressources 185

Inclusion partielle des gains en capital 1 130

*Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation*Exonération des gains en capital – 1 000 \$ sur les biens à usage personnel
et 200 \$ sur les opérations de change

Déduction des pertes de sociétés de personnes en commandite

Report des gains en capital au moyen des réserves de cinq ans

Report des gains en capital au moyen des dispositions de roulement

Report des gains en capital au moyen des réserves de 10 ans en ce qui concerne
les biens liés à l'agriculture ou à la pêche et les actions des petites entreprisesReport des gains en capital grâce aux transferts au conjoint ou à une fiducie
en faveur du conjoint

Exonération des gains en capital découlant de certains dons

Non-imposition des gains en capital sur les résidences principales

Imposition des gains en capital réalisés

Revenu non imposable

Prestations de Supplément de revenu garanti et allocations 35

Prestations d'aide sociale et suppléments provinciaux 25

Indemnités d'accidents du travail 170

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Certaines pensions et allocations du gouvernement fédéral

Dommages-intérêts pour préjudice corporel ou décès

Prestations de décès jusqu'à concurrence de 10 000 \$

Mesures fiscales

Estimations pour 2008²
(en millions de dollars)

Cotisations d'employeur au RPC et au RRQ et cotisations d'assurance-emploi

Dons et legs

Revenu des Indiens inscrits sur les réserves

Revenu provenant du Bureau du gouverneur général et indemnités versées aux diplomates
et aux autres employés du gouvernement en poste à l'étranger

Revenu de placement provenant de polices d'assurance-vie

Gains de loterie et de jeu

Indemnités de grève

Circonstances particulières

Déduction des frais de garde d'enfants

175

Fractionnement du revenu de pension

200

Traitement des pensions alimentaires pour enfants, des pensions alimentaires et
des allocations d'entretien

35

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Déduction pour les particuliers ayant fait voeu de pauvreté perpétuelle

Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées

Exonération du revenu provenant d'une bourse d'études, de perfectionnement ou d'entretien

Somme non imposable reçue par les bénévoles des services d'urgence

Économies liées au report de l'impôt

Régimes enregistrés de retraite (RER) – Déduction pour cotisations

705

Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) – Déduction pour cotisations

2 005

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

Régimes de participation différée aux bénéfices

Régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) – Non-imposition du revenu de placement et
des cotisations du gouvernement fédéral

Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) – Non-imposition du revenu de placement et des
cotisations du gouvernement fédéral

RER et REER – Non-imposition du revenu de placement

¹ Les estimations ne tiennent pas compte de l'incidence des revenus cédés découlant des mesures liées à l'impôt sur le revenu des particuliers pour les fiducies, qui sont imposées à titre de particuliers aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

² Sauf indication contraire, les estimations pour l'année d'imposition 2008 reposent sur les données des déclarants de 2005.

³ Les estimations tiennent compte de la hausse du seuil du revenu des couples de personnes âgées, que le gouvernement a proposé de porter à 24 300 \$ dans le budget de l'Ontario de 2008.

IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS – DESCRIPTION DES MESURES FISCALES

Les mesures suivantes liées à l'impôt sur le revenu des particuliers ont été ajoutées ou modifiées depuis la publication du rapport *Transparence fiscale* de 2007.

Crédits d'impôt non remboursables de l'Ontario

Les crédits d'impôt non remboursables énumérés dans le tableau suivant reposent sur des montants qui sont corrigés en fonction de l'inflation chaque année.

Montants sur lesquels reposent les crédits d'impôt non remboursables indexés pour 2008 (\$)	Tableau 2
Crédits d'impôt non remboursables	
Crédit pour frais d'adoption, déduction maximale	10 591
Crédit pour personnes âgées, déduction maximale	4 239
Réduit de 15 % du revenu net du particulier supérieur à 31 554 \$	
Totalement éliminé quand le revenu net du particulier atteint 59 814 \$	
Crédit personnel de base	8 681
Crédit pour aidant naturel, déduction maximale	4 092
Réduit du revenu net de la personne à charge supérieur à 13 999 \$	
Totalement éliminé quand le revenu net de la personne à charge atteint 18 091 \$	
Crédit pour personne handicapée	7 014
Supplément pour invalidité pour les personnes ayant moins de 18 ans, déduction maximale	4 091
Crédit pour personne à charge admissible, déduction maximale	7 371
Réduit du revenu net de la personne à charge supérieur à 737 \$	
Totalement éliminé quand le revenu net de la personne à charge atteint 8 108 \$	
Crédit pour personne à charge infirme, déduction maximale	4 091
Réduit du revenu net de la personne à charge supérieur à 5 817 \$	
Totalement éliminé quand le revenu net de la personne à charge atteint 9 908 \$	
Crédit pour frais médicaux	
Frais médicaux admissibles pour la personne, son conjoint ou conjoint de fait, et les enfants à charge supérieurs au moindre des montants suivants : 3 % du revenu net ou 1 965 \$	aucune limite
Frais médicaux admissibles des autres personnes à charge supérieurs au moindre des montants suivants : 3 % du revenu net de la personne à charge ou 1 965 \$, déduction maximale pour chaque personne	10 591
Crédit pour pension, déduction maximale	1 201
Crédit pour personne mariée ou vivant en union de fait, déduction maximale	7 371
Réduction du revenu net du conjoint ou du conjoint de fait supérieur à 737 \$	
Totalement éliminé quand le revenu net du conjoint ou du conjoint de fait atteint 8 108 \$	
Crédits pour frais de scolarité et pour études	
Crédit pour études à temps plein ou si la personne est admissible au crédit pour personne handicapée (par mois)	468
Crédit pour études à temps partiel (par mois)	140
Transfert maximum	6 003

Crédit pour frais médicaux – Les déclarants peuvent se prévaloir d'un crédit au titre des frais médicaux non remboursés, y compris les frais médicaux engagés au nom de leur conjoint ou de leur conjoint de fait ou de leurs enfants mineurs. En ce qui concerne l'année 2008, le crédit est égal à 6,05 % des dépenses admissibles supérieures au moins élevé des montants suivants : 1 965 \$ ou 3 % du revenu net du particulier pour l'année. En outre, les déclarants peuvent se prévaloir d'un crédit pouvant atteindre 10 591 \$ au titre des frais médicaux admissibles engagés au nom d'autres parents à charge dans la mesure où ces frais sont supérieurs au moins élevé des montants suivants : 1 965 \$ ou 3 % du revenu net de la personne à charge. À partir de 2008, la liste des dépenses ouvrant droit au crédit sera élargie. Ce changement s'aligne sur l'initiative annoncée dans le budget fédéral de 2008.

Crédits d'impôt au titre de l'actionnariat des employés et des fonds de placement des travailleurs

Crédit d'impôt relatif aux fonds de placement des travailleurs – Les fonds de placement des travailleurs sont des sociétés à capital de risque qui offrent des capitaux aux petites et moyennes entreprises de l'Ontario. Les investisseurs peuvent se prévaloir d'un crédit d'impôt non remboursable de 15 % à l'égard de leurs investissements, jusqu'à concurrence d'un certain plafond. Comme il a été annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2007*, le plafond des investissements admissibles annuels ouvrant droit au crédit d'impôt au titre des fonds de placement des travailleurs est passé de 5 000 \$ à 7 500 \$ le 1^{er} janvier 2007. En outre, l'élimination progressive du crédit d'impôt au titre des fonds de placement des travailleurs a été reportée d'un an. Le crédit d'impôt sera éliminé à la fin de 2011.

Crédit d'impôt au titre des fonds d'investissement axé sur la recherche – Si le fonds de placement des travailleurs est admissible au crédit d'impôt au titre des fonds d'investissement axé sur la recherche, les investisseurs ont droit à un crédit d'impôt non remboursable supplémentaire de 5 %. Depuis le 1^{er} janvier 2007, le plafond des investissements admissibles annuels ouvrant droit au crédit d'impôt au titre des fonds d'investissement axé sur la recherche est passé de 5 000 \$ à 7 500 \$. En outre, l'élimination progressive du crédit d'impôt au titre des fonds d'investissement axé sur la recherche a été reportée d'un an. Le crédit d'impôt sera éliminé à la fin de 2011.

Crédits d'impôt remboursables de l'Ontario

Crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes de l'Ontario (CIFTVO) – Le CIFTVO est un crédit remboursable dont peuvent se prévaloir les déclarants à revenu faible ou modeste afin de compenser les incidences de l'impôt foncier et de la taxe sur les ventes au détail de la province. Le crédit d'impôt foncier est égal au moins élevé des montants suivants : les coûts d'habitation ou un montant de base au titre du crédit d'impôt foncier (250 \$ pour les personnes seules et les couples non âgés ou 625 \$ pour les personnes seules et les couples âgés) plus 10 % des coûts d'habitation. Les coûts d'habitation sont égaux à l'impôt foncier payé ou à 20 % du loyer payé pour la résidence principale du particulier plus 25 \$ si la personne vit dans une résidence d'étudiants. Le crédit de taxe sur les ventes est égal à 100 \$ pour un particulier plus 100 \$ pour le conjoint ou le conjoint de fait et 50 \$ pour chaque enfant à charge de 18 ans ou moins. Le CIFTVO pour les personnes qui ne sont pas des personnes âgées est réduit conjointement de 2 % du revenu net redressé de la famille supérieur à 4 000 \$. Les crédits pour les personnes âgées seules sont réduits conjointement de 4 % du revenu net de la famille supérieur à 22 000 \$. Dans son budget de 2008, le gouvernement de l'Ontario a proposé que les crédits pour les couples de personnes âgées soient réduits conjointement de 4 % du revenu net

de la famille supérieur à 24 300 \$. Le montant maximal des CIFTVO est de 1 000 \$ pour les personnes qui ne sont pas des personnes âgées et de 1 125 \$ pour les personnes âgées. Les estimations tiennent compte de la hausse du seuil du revenu des couples de personnes âgées que le gouvernement a proposée dans le budget de 2008.

Exonérations, déductions, reports et autres mesures offerts conjointement avec le gouvernement fédéral

Emploi

Déduction pour les habitants du Nord – En compensation du coût de la vie et des frais de transport qui sont relativement plus élevés dans le Nord, les particuliers qui vivent dans une région éloignée admissible du Canada pendant une période continue d'au moins six mois peuvent demander certaines déductions de leur revenu. À partir de 2008, le plafond de la déduction pour la résidence sera majoré de 10 %. Ce changement s'aligne sur l'initiative annoncée dans le budget fédéral de 2008.

Investissement

Élément pour lequel il n'y a pas d'estimation

Exonération des gains en capital découlant de certains dons – Les gains en capital découlant du don de valeurs cotées en bourse à un donataire reconnu sont exonérés d'impôt. Les gains en capital découlant du don de terres écosensibles à un donataire reconnu (à l'exception d'une fondation privée) sont eux aussi exonérés d'impôt tout comme les gains en capital découlant du don de certains objets attestés comme d'importance culturelle pour le Canada à un musée ou à une galerie d'art désignés. Dans certaines circonstances, l'exonération des gains en capital s'applique aux gains découlant de valeurs échangées contre des valeurs cotées en bourse qui sont ensuite données à un donataire reconnu après le 25 février 2008. L'application de cette exonération à des valeurs échangées s'aligne sur l'initiative annoncée dans le budget fédéral de 2008.

Économies liées au report de l'impôt

Élément pour lequel il n'y a pas d'estimation

Régimes enregistrés d'épargne-invalidité – Non-imposition du revenu de placement et des cotisations du gouvernement fédéral – Dans son budget de 2007, le gouvernement fédéral a annoncé la création de régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) pour aider des parents et d'autres personnes à épargner en vue de répondre aux besoins futurs de personnes atteintes d'une invalidité grave. Le revenu du placement découlant des cotisations à un tel régime et de l'aide du gouvernement fédéral s'accumulera en franchise d'impôt. Les cotisations ne seront pas incluses dans le revenu aux fins fiscales à leur retrait. Seule la fraction du retrait d'un REEI qui est liée à l'aide du gouvernement fédéral et au revenu de placement sera incluse dans le revenu de la personne atteinte d'une invalidité. Les particuliers peuvent se prévaloir d'un report d'impôt sur le revenu de placement et les cotisations du gouvernement fédéral jusqu'au retrait de fonds de ces régimes. Cette mesure s'aligne sur l'initiative annoncée dans le budget fédéral de 2007.

Régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) – Non-imposition du revenu de placement et des cotisations du gouvernement fédéral – Les particuliers peuvent cotiser à un régime enregistré d'épargne-études pour le compte d'enfants désignés. L'aide du gouvernement fédéral et le revenu de placement accumulé dans le cadre d'un tel régime ne sont imposables qu'à leur retrait aux fins des études postsecondaires des bénéficiaires désignés. À partir de 2008, la période maximale de cotisation, la durée de vie maximale d'un régime enregistré d'épargne-études et l'âge limite de cotisation à un régime familial à l'égard d'un bénéficiaire seront prolongés de 10 ans. Cette prolongation s'aligne sur l'initiative annoncée dans le budget fédéral de 2008.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Les estimations de la valeur des mesures liées à l'impôt sur le revenu des sociétés, à l'impôt sur le capital et à l'impôt sur l'exploitation minière de l'Ontario figurent au tableau 3.

Impôt sur les sociétés		Tableau 3
Mesures fiscales		Estimations pour 2008 ¹ (en millions de dollars)
Impôt sur le revenu des sociétés		
Crédits d'impôt remboursables de l'Ontario		
Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage ²		70
Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative ²		10
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition		2
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les entreprises parrainant les instituts de recherche		7
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques		15
Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne		135
Crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario		215
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques		13
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production		33
Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'enregistrement sonore		1
Déductions et exonérations accordées par l'Ontario		
Déduction supplémentaire pour les <i>credit unions</i>		5
Crédit pour le secteur de la fabrication-transformation (F-T) et le secteur des ressources		245
Non-imposition du crédit d'impôt fédéral à l'investissement ^{3, 4}		250
Redressement ontarien en fonction du coût de remplacement actuel ³		2
Déduction ontarienne pour épuisement ³		9
Stimulant fiscal de l'Ontario pour les nouvelles technologies ³		f
Contributions politiques en Ontario ³		6
Déduction de l'Ontario en matière de ressources ^{3, 5, 6}		120
Exonération fiscale ontarienne pour la commercialisation *		f
Déduction pour petite entreprise ⁷		1 125

* Les incidences cumulatives prévues de la mesure proposée dans la *Loi de 2008 sur des idées d'avenir*, si cette loi est adoptée, totaliseront 7 millions de dollars entre 2008-2009 et 2010-2011. Au 22 octobre 2008, la loi susmentionnée est devant l'Assemblée législative de l'Ontario.

Mesures fiscales

Estimations pour 2008¹
(en millions de dollars)

Exonérations, déductions, reports et autres mesures offerts conjointement avec le gouvernement fédéral

Pertes admissibles au titre d'un placement d'entreprise ^{8,9}	3
Déductibilité des dons de bienfaisance ⁸	95
Déductibilité des dons à l'État ⁸	f
Déductibilité des dons de biens culturels et de terres écosensibles ⁸	3
Report du revenu pour les agriculteurs ⁸	f
Retenue sur les paiements échelonnés aux entrepreneurs ⁸	15
Non-imposition d'organismes à but non lucratif ⁸	150
Inclusion partielle des gains en capital ⁸	1 360

Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation

- Amortissement accéléré des biens en capital et des dépenses liées aux ressources
 - Mesure provisoire relative aux machines et au matériel de fabrication et de transformation¹⁰
- Comptabilité de caisse et souplesse dans la comptabilité des stocks
- Déductibilité des droits compensateurs et antidumping
- Report grâce à diverses dispositions de roulement des gains en capital
- Report au moyen de la méthode de comptabilité fondée sur la facturation pour professionnels
- Dons de médicaments aux pays en développement
- Exonération des gains en capital découlant de certains dons
- Passation en charges des frais de publicité
- Non-imposition des sociétés provinciales et municipales et des sociétés d'État fédérales
- Non-imposition des organismes de bienfaisance enregistrés
- Exonération du revenu des sociétés étrangères affiliées à des sociétés canadiennes
- Imposition des gains en capital réalisés

Impôt sur le capital¹¹

Déduction de l'impôt sur le capital	460
Frais d'exploration et d'aménagement miniers reportés ¹²	f
Frais reportés au titre du stimulant fiscal de l'Ontario pour les nouvelles technologies et de la mesure visant la recherche scientifique et le développement expérimental ¹²	f
Exonération pour les sociétés agricoles familiales, les sociétés de pêche familiales, les <i>credit unions</i> et les autres entités précisées	f
Crédit d'impôt à l'investissement dans les petites entreprises accordé aux institutions financières	20
<i>Élément pour lequel il n'y a pas d'estimation</i>	
Frais d'exploration et d'aménagement miniers auxquels on a renoncé	

Mesures fiscales

Estimations pour 2008¹
(en millions de dollars)

Impôt sur l'exploitation minière¹³

Exonération de l'impôt sur l'exploitation minière	f
Exonération temporaire de l'impôt sur l'exploitation minière (pour les mines autres que les mines éloignées)	f
Exonération temporaire de l'impôt sur l'exploitation minière pour les nouvelles mines éloignées	f
Taux d'imposition applicable aux mines éloignées	f
Allocation de traitement	44
<i>Élément pour lequel il n'y a pas d'estimation</i>	
Radiation rapide des frais d'exploration	

¹ Sauf indication contraire, les estimations sont des prévisions pour l'année civile 2008. Elles reposent sur les données préliminaires d'administration de l'impôt de l'Ontario de 2006 et 2007. Elles ne tiennent pas compte des revenus cédés par suite des mesures liées à l'impôt sur le revenu des sociétés pour les fonds communs de placement.

² Les estimations incluent les incidences des mesures relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers et à l'impôt sur le revenu des sociétés.

³ En Ontario, ces différences par rapport à la définition du gouvernement fédéral du terme « revenu imposable » ne s'appliquent pas à l'égard des années d'imposition se terminant après 2008.

⁴ Pour les années d'imposition se terminant après 2008, un crédit d'impôt non remboursable de 4,5 % a été adopté pour remplacer cette mesure.

⁵ La déduction s'applique aux secteurs des mines, du pétrole et du gaz. Les estimations ne sont pas nettes des redevances à la Couronne ni des impôts sur l'exploitation minière qui ont été payés.

⁶ Pour les années d'imposition se terminant après 2008, un mécanisme de crédit/débit d'impôt a été édicté pour remplacer cette mesure.

⁷ Les estimations comprennent les incidences de l'élimination progressive de la déduction accordée aux petites entreprises.

⁸ Les estimations reposent sur les données d'administration établies de l'impôt fédéral de 2006 et prévues pour 2008.

⁹ Les estimations pourraient surévaluer la valeur réelle, car elles ne tiennent pas compte de la réduction future des revenus fiscaux qui se produirait si ces pertes étaient déduites des gains en capital futurs.

¹⁰ L'incidence de cette mesure sur les flux de trésorerie de 2008, fondée sur les estimations figurant dans le budget de l'Ontario de 2008 et redressée pour couvrir l'année civile, est de 195 millions de dollars.

¹¹ Le gouvernement de l'Ontario a adopté, par voie législative, un plan visant à éliminer l'impôt sur le capital à partir du 1^{er} juillet 2010.

¹² Ces mesures ne s'appliquent pas aux années d'imposition se terminant après 2008.

¹³ Les estimations sont des prévisions pour l'année civile 2008. Elles reposent sur les données préliminaires d'administration de l'impôt sur l'exploitation minière de l'Ontario de 2007.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS – DESCRIPTION DES MESURES FISCALES

Les mesures suivantes liées à l'impôt sur les sociétés ont changé depuis la publication du rapport *Transparence fiscale* de 2007.

Impôt sur le revenu des sociétés

Crédits d'impôt remboursables de l'Ontario

Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne – Un crédit d'impôt remboursable à l'égard des dépenses de main-d'oeuvre est offert aux sociétés en ce qui concerne les productions cinématographiques et télévisuelles canadiennes certifiées réalisées en Ontario. Comme il a été annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2007*, le taux du crédit d'impôt en ce qui concerne les dépenses de main-d'oeuvre engagées après le 31 décembre 2007 et avant le 1^{er} janvier 2010 est passé de 30 % à 35 %. Les producteurs qui en sont à leur première production sont admissibles à un taux de 40 % sur la première tranche de 240 000 \$ des dépenses de main-d'oeuvre admissibles. La prime régionale de 10 % demeure disponible si certaines activités de production ont lieu à l'extérieur de la région du grand Toronto.

Crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario – Un crédit d'impôt remboursable de 10 % est accordé aux petites entreprises qui engagent des dépenses admissibles en matière de recherche scientifique et de développement expérimental en Ontario. Dans son budget de 2008, le gouvernement de l'Ontario a proposé de porter de 2 millions à 3 millions de dollars le montant maximum de ces dépenses et de porter à 700 000 \$ le plafond de la fourchette d'élimination progressive du revenu imposable, cette fourchette étant actuellement de 400 000 \$ à 600 000 \$. La date d'entrée en vigueur de ces bonifications et les règles de mise en oeuvre progressive s'aligneraient sur les bonifications apportées au crédit à la recherche scientifique et au développement expérimental et aux règles applicables que le gouvernement fédéral a annoncées dans son budget de 2008.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques – Un crédit d'impôt remboursable est accordé pour la création, le marketing et la distribution de produits multimédias interactifs numériques. Comme il a été annoncé dans le budget de l'Ontario de 2008, le taux du crédit d'impôt est passé de 20 % à 25 % pour les dépenses admissibles engagées après le 25 mars 2008 et avant le 1^{er} janvier 2012. Dans son budget de 2008, le gouvernement de l'Ontario a aussi décidé d'appliquer pendant deux ans le taux bonifié du crédit d'impôt de 30 % aux petites et moyennes entreprises qui conçoivent leurs propres produits en ce qui concerne les dépenses admissibles engagées avant le 1^{er} janvier 2012.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production – Un crédit d'impôt remboursable au titre des dépenses de main-d'oeuvre est accordé à des sociétés pour des services de production cinématographique et télévisuelle étrangers admissibles et pour des productions cinématographiques et télévisuelles canadiennes non certifiées réalisées en Ontario. Comme il a été annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2007*, le taux du crédit d'impôt pour les dépenses de main-d'oeuvre engagées après le 31 décembre 2007 et avant le 1^{er} janvier 2010 est passé de 18 % à 25 %.

Déductions et exonérations accordées par l'Ontario

Exonération fiscale ontarienne pour la commercialisation – La *Loi de 2008 sur des idées d'avenir*, si elle est adoptée, permettra aux nouvelles sociétés fondées après le 24 mars 2008 et avant le 25 mars 2012 et qui commercialisent de la propriété intellectuelle mise au point par des universités, des collèges ou des instituts de recherche admissibles du Canada d'obtenir un remboursement de l'impôt sur le revenu des sociétés payé pendant leurs 10 premières années d'imposition. Cette mesure était proposée dans le budget de l'Ontario de 2008.

Déduction pour petite entreprise – Les sociétés privées sous contrôle canadien sont admissibles à un taux d'imposition inférieur de 5,5 % sur la première tranche de 500 000 \$ de leur revenu d'exploitation active. L'avantage de ce taux inférieur est éliminé graduellement à mesure que le revenu imposable augmente jusqu'à 1,5 million de dollars. Comme il a été annoncé dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2007*, le 1^{er} janvier 2007, le niveau du revenu d'exploitation active est passé de 400 000 \$ à 500 000 \$ et le niveau du revenu imposable est passé de 1 128 519 \$ à 1,5 million de dollars.

Exonérations, déductions, reports et autres mesures offertes conjointement avec le gouvernement fédéral *Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation*

Mesure provisoire relative aux machines et au matériel de fabrication et de transformation – Dans son budget de 2008, le gouvernement de l'Ontario a proposé de prolonger la période d'application de cet incitatif en permettant l'amortissement linéaire à un taux de 50 % des actifs admissibles acquis en 2009 et l'amortissement dégressif des actifs admissibles acquis en 2010 et en 2011. Cette mesure s'aligne sur l'initiative annoncée dans le budget fédéral de 2008.

Dons de médicaments aux pays en développement – Les sociétés qui font don de médicaments à partir de leurs propres réserves sont admissibles à une déduction pour don de bienfaisance supplémentaire égale au moindre des montants suivants : 50 % de la différence entre la valeur des médicaments donnés et leur coût, ou le coût des médicaments. En ce qui concerne les dons faits après le 30 juin 2008, la définition du terme « organisme de bienfaisance admissible » est modifiée et s'entend d'un organisme de bienfaisance enregistré qui, de l'avis du ministre fédéral de la Coopération internationale, remplit les conditions prescrites par règlement. Cette modification de la définition s'aligne sur la mesure annoncée dans le budget fédéral de 2008.

Exonération des gains en capital découlant de certains dons – Les gains en capital découlant du don de valeurs cotées en bourse à un donataire reconnu sont exonérés d'impôt. Les gains en capital découlant du don de terres écosensibles à un donataire reconnu (à l'exception d'une fondation privée) sont eux aussi exonérés d'impôt tout comme les gains en capital découlant du don de certains objets attestés comme d'importance culturelle pour le Canada à un musée ou à une galerie d'art désignés. Dans certaines circonstances, l'exonération des gains en capital s'applique aux gains découlant de valeurs échangées contre des valeurs cotées en bourse qui sont ensuite données à un donataire reconnu après le 25 février 2008. L'application de cette exonération à des valeurs échangées s'aligne sur l'initiative annoncée dans le budget fédéral de 2008.

TAXE DE VENTE ET TAXES À LA CONSOMMATION

Les estimations de la valeur des mesures liées à la taxe de vente et aux taxes à la consommation, y compris la taxe sur les carburants, la taxe sur l'essence, les droits de cession immobilière, la taxe de vente au détail et la taxe sur le tabac, figurent au tableau 4.

Taxe de vente et taxes à la consommation	Tableau 4
Mesures fiscales	Estimations pour 2008 ¹ (en millions de dollars)
Taxe sur les carburants	
Exonérations/Taux réduits	
Exonération pour le biodiesel ²	f
Exonération pour le carburant coloré ³	410
Réduction de la taxe pour le carburant diesel servant à faire fonctionner du matériel ferroviaire ⁴	60
Remboursements	
Matériel auxiliaire de prise de force ⁵	6
Taxe sur l'essence	
Exonérations/Taux réduits	
Exonération pour le méthanol et le gaz naturel	9
Réduction de la taxe pour le carburant aviation ⁶	300
Réduction de la taxe perçue sur le propane ⁶	7
Remboursements	
Matériel auxiliaire de prise de force ⁵	f
Carburant aviation ⁵	f
Utilisation exonérée de taxe du matériel utilisé sans permis ⁵	4
Droits de cession immobilière	
Exonérations	
Reports et exonérations pour la réorganisation de sociétés ⁵	85
Cessions d'entreprises familiales ⁵	f
Fermes familiales ⁷	6
Baux viagers ³	f
<i>Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation</i>	
Restructuration d'hôpitaux	
Servitudes pour oléoducs et gazoducs et biens-fonds miniers	
Autres cessions et aliénations	

Mesures fiscales

Estimations pour 2008¹
(en millions de dollars)**Remboursements**Remboursement accordé aux accédants à la propriété⁵ 115**Taxe de vente au détail****Exonérations/Taux réduits**Appels téléphoniques pour 25 cents⁷ f

Biens agricoles 270

Livres sonores achetés à des fins d'utilisation par des personnes aveugles au sens de la loi⁷ 5Primes d'assurance-automobile^{7, 8} 820

Produits alimentaires de base 1 715

Livres, journaux et revues vendues par abonnement 410

Sièges d'auto et sièges d'appoint pour enfants⁷ 5

Vêtements d'enfants 140

Aéronefs commerciaux et d'État, navires de plus de 1 400 mètres cubes et navires commerciaux de 1 400 mètres cubes ou moins 165

Logiciels personnalisés⁹ 100Dons à des écoles, des collèges et des universités⁷ 7CD-ROM et DVD éducatifs⁷ 4

Énergie 5 290

Produits d'hygiène féminine⁷ 21

Chaussures vendues 30 \$ ou moins 31

Biens achetés pour des activités commerciales de pêche ou de piégeage f

Primes d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles¹⁰ 480

Maisons mobiles f

Véhicules municipaux de lutte contre les incendies 2

Thérapies de substitution de la nicotine¹¹ 5Aliments préparés vendus 4 \$ ou moins⁷ 245

Médicaments délivrés sur ordonnance et fournitures médicales 1 065

Machines et matériel de production 685

Matériel et publications à caractère religieux 12

Réparations et remplacements effectués sous garantie^{7, 8} 155

Semis f

Services 11 065

Exonération temporaire s'appliquant aux bicyclettes et à l'équipement de sécurité connexe⁷ 16Exonération temporaire pour les frais de marketing de destinations⁷ 2

Taxe de vente et taxes à la consommation
Tableau 4
Mesures fiscales
**Estimations pour 2008¹
(en millions de dollars)**

Exonération temporaire pour les électroménagers Energy Star ^{®7}	55
Services de téléphone sans frais ⁷	50
Logement temporaire ¹²	120
Matériel de recherche des universités	7
<i>Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation</i>	
Entrées ¹³	
Maisons modulaires	
Restructuration des hôpitaux et des municipalités	
Vêtements et chaussures d'occasion pour adultes vendus 50 \$ ou moins par des organismes religieux ou charitables, des oeuvres de bienfaisance ou des organismes à but non lucratif	
Oeuvres d'art achetées par les musées et les galeries d'art	
Crédits/Remboursements	
Remboursement pour les véhicules utilisant des carburants de substitution ⁵	6
Remboursement pour les matériaux de construction utilisés par des organismes religieux ou charitables ou des oeuvres de bienfaisance ⁵	20
Crédit de taxe aux fins de conservation de carburant ⁷	7
Remboursement temporaire pour les systèmes d'énergie solaire, les systèmes d'énergie éolienne, les microsystèmes hydroélectriques et les systèmes d'énergie géothermique ⁵	1
Indemnités aux vendeurs ¹⁴	110
Taxe sur le tabac	
Indemnisation des percepteurs ¹⁴	f

¹ Sauf indication contraire, les estimations sont fondées sur l'année civile 2008 et reposent sur les tableaux sur les entrées-sorties provisoires provinciaux de 2004 de Statistique Canada.

² Selon la quantité estimative de biodiesel vendu en Ontario.

³ Selon les meilleures données d'administration de l'impôt disponibles à l'heure actuelle.

⁴ Estimation des revenus cédés équivalant à la différence par rapport au taux général de la taxe sur les carburants.

⁵ Selon les demandes de remboursement déposées ou les remboursements ou reports demandés.

⁶ Estimation des revenus cédés équivalant à la différence par rapport au taux général de la taxe sur l'essence.

⁷ Selon les meilleures données actuellement disponibles auprès de diverses sources, notamment les données industrielles et celles issues de sondages menés par Statistique Canada. Projection jusqu'en 2008.

⁸ Les estimations supposent que les articles seraient assujettis au taux ordinaire de la taxe de vente au détail fixé à 8 %.

⁹ Selon le profil de revenus de l'industrie des logiciels et des services connexes établi par Statistique Canada.

¹⁰ Selon les données sur les primes d'assurance fournies par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

¹¹ Selon le tableau CANSIM 105-0055 de Statistique Canada qui porte sur les outils pour cesser de fumer.

¹² Le logement temporaire est taxé à un taux réduit, soit 5 %. Estimation des revenus cédés équivalant à la différence par rapport au taux général de la taxe de vente au détail fixé à 8 %.

¹³ Comprend l'exonération pour les entrées aux théâtres comptant 3 200 places ou moins, dont le coût estimatif est de 18 millions de dollars par année. À l'heure actuelle, le ministère des Finances ne dispose d'aucune donnée en ce qui concerne le coût d'autres exonérations au titre des entrées d'application générale.

¹⁴ Selon les déclarations produites par les percepteurs d'impôts autorisés.

TAXE DE VENTE ET TAXES À LA CONSOMMATION – DESCRIPTION DES MESURES FISCALES

Les mesures suivantes liées à la taxe de vente et aux taxes à la consommation ont changé depuis la publication du rapport *Transparence fiscale* de 2007.

Droits de cession immobilière

Exonérations

Fermes familiales – Dans le budget de 2008, le gouvernement de l'Ontario a annoncé l'application de l'exonération des droits de cession immobilière aux cessions de terres agricoles afin d'inclure les cessions de sociétés agricoles familiales à des membres particuliers de la famille qui ont lieu après le 25 mars 2008.

Remboursements

Remboursement accordé aux accédants à la propriété – Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2007*, le gouvernement a annoncé l'application du programme de remboursement à l'achat de logements revendus. Le plafond du remboursement a été fixé à 2 000 \$. Cette mesure s'applique aux conventions d'achat-vente conclues après le 13 décembre 2007.

Taxe de vente au détail (TVD)

Exonérations/Taux réduits

Livres, journaux et revues vendues par abonnement – Comme il a été annoncé en décembre 2007 et tel qu'il est indiqué dans le budget de l'Ontario de 2008, la définition du terme « journal » est élargie afin de permettre à des publications à plus petit tirage ou publiées moins fréquemment, comme les journaux communautaires ou ethniques, d'être admissibles à l'exonération de la TVD s'appliquant aux journaux. La définition élargie s'appliquera rétroactivement au 1^{er} janvier 2000 une fois que la version définitive du règlement sera prête.

Thérapies de substitution de la nicotine – Dans son budget de 2008, le gouvernement de l'Ontario a pérennisé l'exonération de la TVD qui s'applique aux thérapies de substitution de la nicotine auxquelles Santé Canada a attribué un numéro d'identification du médicament ou un numéro de produit naturel.

Exonération temporaire s'appliquant aux bicyclettes et à l'équipement de sécurité connexe – Le budget de l'Ontario de 2008 a prolongé l'exonération temporaire de la TVD pour les bicyclettes de 1 000 \$ ou moins et l'équipement de sécurité connexe pour les achats effectués au plus tard le 31 décembre 2010.

Exonération temporaire pour les frais de marketing de destinations – Dans son budget de 2008, le gouvernement de l'Ontario a prolongé cette exonération de deux ans. L'exonération de la TVD vise maintenant les frais de marketing de destinations s'appliquant au logement temporaire jusqu'au 30 juin 2010.

Exonération temporaire pour les électroménagers Energy Star® – Le budget de l’Ontario de 2008 a prolongé l’exonération temporaire de la TVD pour les électroménagers Energy Star® et les ampoules admissibles achetés au plus tard le 31 août 2009 (les électroménagers devant être livrés au plus tard le 30 septembre 2009).

Élément pour lequel il n’y a pas d’estimation

Entrées – Un certain nombre d’exonérations de la TVD s’appliquent aux entrées. Dans son budget de 2008, le gouvernement de l’Ontario a pérennisé l’exonération de la TVD qui s’applique aux entrées dans les théâtres qui comptent au plus 3 200 places assises et où l’on présente notamment des pièces de théâtre, des spectacles de comédie, de danse ou de ballet, des concerts ou des opéras.

IMPÔT FONCIER PRÉLEVÉ AUX FINS SCOLAIRES

Le tableau 5 comprend les estimations de la valeur des mesures liées au système d'impôt foncier prélevé aux fins scolaires.

Impôt foncier prélevé aux fins scolaires ¹		Tableau 5
Mesures fiscales		Estimations pour 2008 ² (en millions de dollars)
Programme d'encouragement fiscal et financier pour le nettoyage des friches contaminées ³		f
Remise en faveur des organismes de bienfaisance		7
Programme d'exonération de l'impôt foncier relatif aux terres protégées		2
Exonération pour les centres de congrès admissibles		f
Exonération pour les théâtres admissibles et réduction des taux d'imposition pour les établissements de sports professionnels		13
Réduction des taux d'imposition sur les biens agricoles		65
Réduction des taux d'imposition de la sous-catégorie des terrains agricoles en instance d'aménagement		f
Remise à l'égard de l'impôt sur les biens patrimoniaux		f
Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées		3
Allègement de l'impôt foncier pour les personnes âgées et les personnes ayant une incapacité ⁴		f
Exonérations fiscales prévues dans des lois d'intérêt privé		6
Remise à l'égard des locaux vacants des catégories de biens commerciaux et industriels		31
Réduction des taux d'imposition pour les sous-catégories des biens-fonds vacants et des biens-fonds excédentaires		48
<i>Éléments pour lesquels il n'y a pas d'estimation</i>		
Autres exonérations fiscales prévues dans les lois d'intérêt public		
Exonérations discrétionnaires accordées par les municipalités à l'égard de biens-fonds à usage particulier (p. ex., légions, liges navales, aménagements durables publics-privés)		
Exonérations obligatoires visant les biens institutionnels et à usage particulier (p. ex., lieux de culte, cimetières, Boy Scouts du Canada et Guides du Canada, organismes de bienfaisance dont la Société canadienne de la Croix-Rouge et l'Ambulance Saint-Jean, et sociétés philanthropiques de bienfaisance à but non lucratif constituées pour venir en aide aux pauvres)		
Allègement fiscal à l'égard des impôts fonciers indûment lourds pour le propriétaire d'un bien résidentiel, d'un bien agricole ou d'une forêt aménagée		

¹ Les dépenses liées aux impôts fonciers provinciaux ou aux paiements tenant lieu d'impôt ne sont pas incluses.

² Les estimations reposent sur les taux d'imposition aux fins scolaires de 2008, le rôle d'évaluation de 2008, les rapports d'information financière des municipalités de 2006 et les politiques d'imposition municipales.

³ Depuis le 1^{er} octobre 2004, les municipalités peuvent adopter des règlements pour annuler l'impôt foncier municipal sur les friches contaminées admissibles. La province peut accorder un allègement de contrepartie pour l'impôt foncier prélevé aux fins scolaires.

⁴ Les estimations ne tiennent pas compte des dépenses liées à l'exonération fiscale de 10 % de la valeur d'évaluation des améliorations apportées à un logement neuf pour répondre aux besoins de personnes âgées ou ayant une incapacité ni des dépenses engagées pour apporter ces améliorations à un logement existant.

IMPÔT-SANTÉ DES EMPLOYEURS

Le tableau 6 comprend une estimation de l'exonération fiscale prévue dans le cadre du régime d'impôt-santé des employeurs.

Impôt-santé des employeurs	Tableau 6
Mesures fiscales	Estimations pour 2008 (en millions de dollars)
Exonération de 400 000 \$ pour les employeurs du secteur privé ¹	725

¹ L'estimation est fondée sur les données de 2006 sur la rémunération devant représenter l'année d'imposition 2008.

TAXE SUR L'ADMINISTRATION DES SUCCESSIONS

Le tableau 7 comprend une estimation de l'exonération prévue aux termes de la taxe sur l'administration des successions.

Taxe sur l'administration des successions	Tableau 7
Mesures fiscales	Estimations pour 2008 (en millions de dollars)
Exonération lorsque la valeur de la succession est de 1 000 \$ ou moins	f

REDEVANCE SUR LE REVENU BRUT

Le tableau 8 comprend une estimation de la valeur des mesures fiscales liées à la redevance sur le revenu brut.

Redevance sur le revenu brut (RRB)¹	Tableau 8
Mesures fiscales	Estimations pour 2008 (en millions de dollars)
Exonération de la redevance sur le revenu brut pendant 10 ans	f

¹ Les dépenses ne comprennent pas la partie provinciale de la RRB applicable à l'utilisation d'énergie hydraulique.

ANNEXE VI

Comment participer aux consultations préalables au budget de 2009

COMMENT PARTICIPER AUX CONSULTATIONS PRÉALABLES AU BUDGET DE 2009

Le ministre des Finances procédera à des consultations prébudgétaires auprès de particuliers, d'organismes, d'associations et d'autres intervenants à l'échelle de la province, et ce, dans le cadre du dialogue continu que le gouvernement entretient avec la population ontarienne.

Le ministre des Finances souhaite particulièrement savoir ce que les Ontariennes et Ontariens croient que le gouvernement pourrait faire de plus pendant cette période d'incertitude économique pour gérer prudemment les finances de l'Ontario et protéger les services publics importants.

Veillez préparer vos commentaires en tenant compte des questions suivantes :

1. Au cours de cette période d'incertitude économique et de défis sur le plan financier à l'échelle mondiale, quelles devraient être les toutes premières priorités du gouvernement de l'Ontario pour le budget de 2009?
2. En période d'incertitude économique, le gouvernement de l'Ontario devrait-il s'efforcer d'équilibrer le budget ou afficher un déficit de façon à faire tout ce qu'il peut pour protéger les programmes et les services prioritaires?
3. Étant donné les défis financiers actuels, quels sont les programmes gouvernementaux dont la mise en oeuvre pourrait être retardée ou échelonnée sur une plus longue période, ou encore que le gouvernement pourrait éliminer?
4. Quelles autres mesures le gouvernement de l'Ontario peut-il prendre pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois?
5. Comment le gouvernement de l'Ontario pourrait-il travailler plus efficacement avec d'autres ordres de gouvernement et partenaires clés au cours de cette période difficile sur le plan économique?

Des renseignements sur les collectivités et les endroits où le ministre envisage de se rendre seront affichés sur le site www.fin.gov.on.ca à la fin d'octobre 2008. Les personnes qui souhaitent participer à l'une de ces consultations peuvent téléphoner, sans frais, au 1 800 668-5821 ou au 1 800 263-7776 (ATS).

Vous trouverez ci-dessous de l'information sur la façon de participer aux consultations préalables au budget de 2009.

MÉMOIRES

Rendez-vous sur le site Web du ministère des Finances, à l'adresse www.fin.gov.on.ca, pour communiquer vos idées relativement au budget de 2009. Pour ce faire, cliquez sur la mention « Donnez-nous votre avis » de la rubrique « Quoi de neuf » et remplissez le formulaire prévu à cet effet.

Vous pouvez aussi envoyer vos mémoires par courrier électronique à l'adresse submissions@ontario.ca, par télécopieur au 416 325-0969, ou par la poste à l'adresse suivante : L'honorable Dwight Duncan, ministre des Finances, a/s du Secrétariat du budget, Édifice Frost Nord, 3^e étage, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1.



© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2008

ISSN 1483-5983 (Imprimé)

ISSN 1496-2837 (PDF/HTML)